

LES PROPOSITIONS FISCALES
DES ÉCOLOGISTES

2015



JEAN DESESSARD

SÉNATEUR ÉCOLOGISTE DE PARIS

Réalisé sous la direction de :	Jean Desessard , sénateur
Réalisation :	Max Artaz – collaborateur parlementaire Matthieu Rouyer – stagiaire, étudiant en économie Ninon Guinel - stagiaire, étudiante en droit
Avec les contributions parlementaires de :	Éric Alauzet , député Pierre Beaumert , collaborateur parlementaire Cyrielle Châtelain , collaboratrice parlementaire André Gattolin , sénateur Nicolas Jouve , collaborateur groupe Sénat Jean-Vincent Placé , sénateur Alexei Prokopiev , collaborateur groupe Assemblée nationale Eva Sas , députée
Avec l'expertise de :	Bruno Bernard Jean-Marc Denjean Jean-Eric Hyafil Pierre Wadier

Contacts :

Jean Desessard
15, rue Vaugirard
75006 Paris

01 42 34 34 43
j.desessard@senat.fr

Ce document est accessible en ligne sur le site :
www.desessard-senateur.org

Chèr-e-s lecteur-ric-e-s,

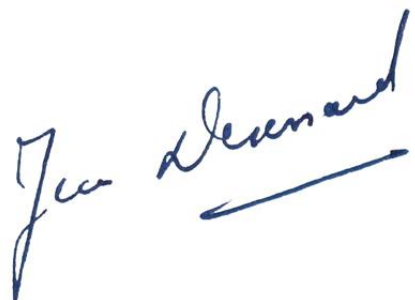
Lors des assises de la fiscalité lancées par le Premier ministre Jean-Marc Ayrault en janvier 2014, deux groupes de travail représentatifs de toutes les formations politiques et des organisations syndicales ont échangé, l'un sur la fiscalité des entreprises, l'autre sur la fiscalité des ménages.

A partir des contributions à ces groupes de travail, j'ai réalisé, avec mon équipe, cette plaquette qui reprend les positions défendues à l'occasion de ces assises par les écologistes.

Ce document, à vocation pédagogique, a pour objectif de faire le point sur les positions écologistes en matière de fiscalité, y compris celles toujours en débat.

Je vous souhaite bonne lecture.

Très cordialement,

A handwritten signature in blue ink that reads "Jean Deconard". The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

PREMIÈRE PARTIE : LA FISCALITÉ ET LES FINANCES PUBLIQUES

Panorama des prélèvements obligatoires, de la dette, des inégalités et présentation des objectifs des écologistes

Page 4

Présentation succincte du système fiscal français actuel

DEUXIÈME PARTIE : LES PROPOSITIONS DES ÉCOLOGISTES

Instaurer un revenu universel d'existence

Page 8

Inconditionnel et cumulable avec les salaires et prestations sociales, le revenu universel permet à chacun de vivre dignement.

Réformer la politique familiale et individualiser l'impôt

Page 9

Plus qu'une simple proposition fiscale, la suppression des quotients familial et conjugal favorise l'égalité au sein du couple et entre chaque enfant.

Garantir une réelle universalité des allocations familiales

Page 10

Conserver le caractère inconditionnel des allocations familiales et les accorder dès le premier enfant

Faire cotiser les robots ?

Page 11

Les robots et automates créent du chômage en entraînant la suppression de postes. Il serait normal que les employeurs cotisent à l'assurance chômage en conséquence. *(Mesure en débat)*

Supprimer les exonérations de charges sur les bas salaires

Page 12

Des cadeaux fiscaux onéreux et peu efficaces pour l'emploi.

Mettre fin au CICE

Page 13

Le CICE accorde des cadeaux injustifiés à des activités majoritairement non délocalisables

Accroître la progressivité de la CSG

Page 14

La CSG est aujourd'hui proportionnelle. La rendre progressive permet une plus grande justice fiscale.

Fusionner l'impôt sur le revenu et la CSG

Page 15

La fusion de ces deux prélèvements permet non seulement une plus grande justice devant l'impôt mais aussi de simplifier les procédures.

Favoriser l'emploi à domicile

Page 16

Faire converger les dispositifs de soutien financier aux employeurs à domicile pour favoriser les créations de poste

Instaurer une taxe sur les transactions financières

Page 17

Taxer les transactions à l'échelle européenne (notamment les produits dérivés) pour freiner la spéculation et créer le premier impôt européen.

Renforcer l'ISF

Page 18

Mettre chacun-e à contribution en fonction de ses revenus en rétablissant le barème de l'ISF d'avant 2011.

Réformer les droits de succession

Page 18

Des droits de succession trop bas favorisent l'accumulation de patrimoine dans les familles les plus aisées. Abaisser le seuil d'entrée et rehausser les taux permet de limiter les comportements de rente.

Refonder l'impôt sur les sociétés

Page 19

Supprimer les niches fiscales couteuses (CICE, CIR...), instaurer un taux plancher, faire varier l'imposition selon l'utilisation des bénéficiaires : des mesures simples pour plus de justice entre les entreprises.

Harmoniser l'imposition des sociétés au niveau européen

Page 20

Mettre un terme à la concurrence fiscale contre-productive des pays européens en harmonisant les impôts par le haut.

Financer l'Union européenne par un impôt direct sur les sociétés

Page 20

Créer un impôt européen sur les sociétés pour donner des ressources autonomes à l'Europe .

Lutter contre l'optimisation fiscale agressive des multinationales

Page 21

Harmoniser les règles européennes et réguler les schémas d'optimisation permet de lutter contre l'évitement fiscal.

Au minimum, taxer le diesel comme l'essence

Page 22

Si le diesel est responsable de la mort de dizaines de milliers de personnes chaque année à cause des particules fines, il dispose d'avantages fiscaux par rapport à l'essence. Y mettre un terme est un enjeu de santé publique.

Mettre fin aux avantages fiscaux de l'aviation

Page 22

L'impact du kérosène sur l'environnement est hautement nocif. Il serait normal que ce carburant ne soit plus exempté de la TICPE et de la TVA.

Supprimer les autres niches énergétiques anti-écologiques

Page 23

Gazole pour l'agriculture, carburants en outre-mer, produits pétroliers maritimes : les niches fiscales anti-écologiques sont encore trop nombreuses et doivent être limitées.

Instaurer l'éco-modulation de la TVA

Page 23

Faire bénéficier les produits écologiques d'une TVA réduite, permet d'inciter les comportements responsables chez les producteurs : L'exemple du Bio.

Conditionner les aides publiques aux entreprises

Page 24

Parité hommes/femmes, utilisation des bénéficiaires, politiques sociales : les aides versées aux entreprises doivent devenir un levier de progrès social.

Soutenir les éco-organismes

Page 24

Si les éco-organismes jouent un rôle bénéfique dans le traitement des déchets, leur gestion mériterait d'être améliorée.

Approfondir et équilibrer la fiscalité carbone

Page 25

Montée en puissance de la fiscalité carbone, avec une tonne de CO₂ à 36 euros tout en compensant le coût pour les plus modestes : un premier pas vers une fiscalité écologique responsable.

Créer une taxe sur le combustible nucléaire

Page 25

Taxer le combustible nucléaire pour réduire son importance dans notre mix énergétique constitue un impératif moral envers les générations futures.

Rétablir et décentraliser la taxe poids lourds ou « pollutaxe »

Page 26

Les régions seront désormais responsables des infrastructures routières. Il est logique qu'elles aient le pouvoir de mettre en œuvre la taxation des poids lourds sur leurs territoires.

Financer la protection sociale en taxant la consommation ?

Page 27

Transférer une partie des charges assises sur le travail vers la consommation, une solution pour relancer l'emploi ? (*Mesure en débat*)

Maîtriser et mieux cibler le Crédit d'impôt recherche

Page 28

Le Crédit d'impôt recherche induit des effets d'aubaine sans pour autant favoriser significativement la recherche des entreprises. Un meilleur ciblage permettra de lui faire retrouver son but premier.

Abaisser le plafond des retraites complémentaires

Page 28

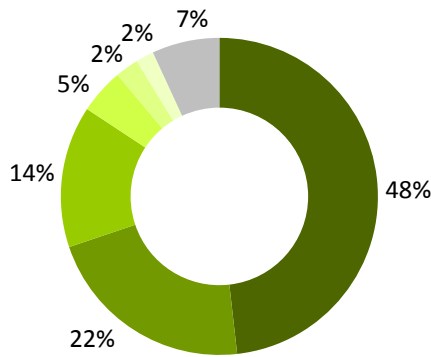
Notre pays bénéficie d'un des plus hauts plafonds de retraites complémentaires en Europe. L'abaisser permettra d'améliorer le solde des caisses de retraites.

LEXIQUE

Page 29

L'ensemble des termes et acronymes **surlignés en vert** sont définis dans ce lexique.

Prélèvements pour l'Etat

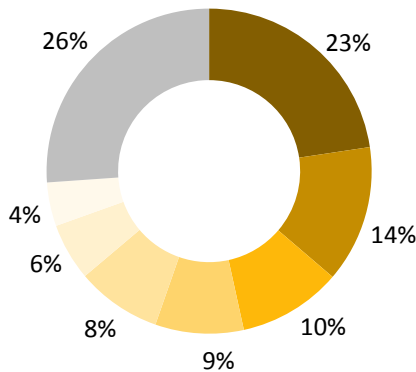


Source : PLF 2014 – Rapport économique, social et financier

Prélèvement	Montant (Mds* €)
TVA	132,6
Impôt sur le revenu	59,6
Impôt sur les sociétés	39,8
TICPE	12,7
Prélèvements sur revenus du capital	6,6
ISF	5,0
Autres	18,9
TOTAL	275,3

*Mds : milliards

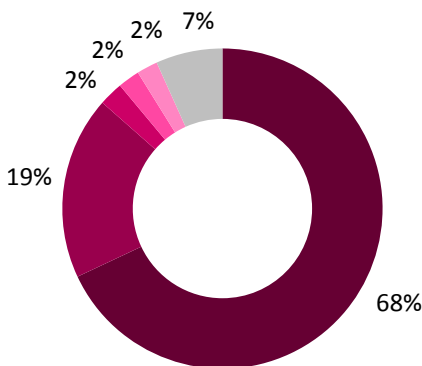
Prélèvements pour les collectivités territoriales



Source : PLF 2014 – Rapport économique, social et financier

Prélèvement	Montant (Mds €)
Taxe foncière sur les propriétés bâties	27,9
Taxe d'habitation	16,9
CVAE	12,7
TICPE	10,9
Droits de mutation à titre onéreux	10,5
Produit du versement transport	7,0
Cotisation foncière des entreprises	5,4
Autres	32,3
TOTAL	123,7

Prélèvements pour la sécurité sociale



Source : PLF 2014 – Rapport économique, social et financier

Prélèvement	Montant (Mds €)
Cotisations sociales*	334,7
CSG	91,5
Taxe sur les salaires	12,1
Taxes sur les tabacs	10,8
TVA affectée à la sécurité sociale	10,5
Autres	33,3
TOTAL	493,0

* Maladie, Vieillesse, Famille, AT-MP...

Total des prélèvements obligatoires

Prélèvements pour l'Etat,
les collectivités et la
sécurité sociale
(+ cotisations sociales de
l'Etat: 7,3 Mds)

899,3 Mds €



Prélèvements pour les
organismes divers
d'administration centrale
(CSPE, Cotisations pour le FNAL,
Taxe pour le fonds CMU...)

12,5 Mds €



Prélèvements pour l'Union
européenne (Ressource
TVA, droits de douane,
Cotisation sur la
production de sucre)

2,1 Mds €



**TOTAL DES
PRÉLÈVEMENTS
OBLIGATOIRES**

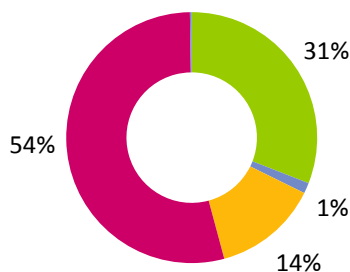
913,9 Mds €

Recettes des administrations publiques

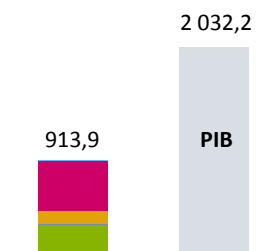
Destination des prélèvements	Mds €
État	282,6
<i>Dont Impôts</i>	275,3
<i>Dont Cotisations sociales</i>	7,3
ODAC*	12,5
Administrations publiques locales	123,7
Administrations de sécurité sociale	493,0
<i>Dont Impôts</i>	158,3
<i>Dont Cotisations sociales</i>	334,7
Institutions de l'Union européenne	2,1
Total des prélèvements	913,9

*Organismes divers d'administration centrale

Source : INSEE



Total des prélèvements
45% du PIB*



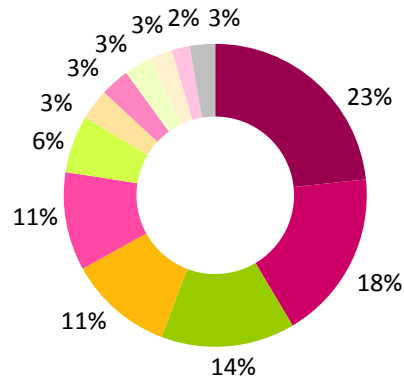
* Si l'on exclut la TVA du calcul (car le PIB est calculé Hors Taxe) et l'ISF (car celui-ci est prélevé sur le patrimoine et non sur la richesse produite), le pourcentage atteint 38% du PIB

Total des prélèvements	913,9
Total des recettes non fiscales (intérêts, dividendes...)	169,8
Total des recettes	1 083,7 Mds €

Dépenses des administrations publiques

Fonction	Mds €
Protection sociale	491,6
<i>Dont dépenses de retraites</i>	276,4
Santé	169,2
Service généraux des administrations	132,4
Education	124,3
Affaires économiques	72,5
Logements et équipements collectifs	39,1
Défense	36,8
Ordre et sécurité publics	34,5
Loisir, culture et culte	28,8
Protection de l'environnement	23,0
Autres	32,3
Total des dépenses	1 185,4

Source : PLF 2014 – Rapport économique, social et financier



Déficit public

Recettes des administrations publiques en
2012 : **1 083,7 Mds €**

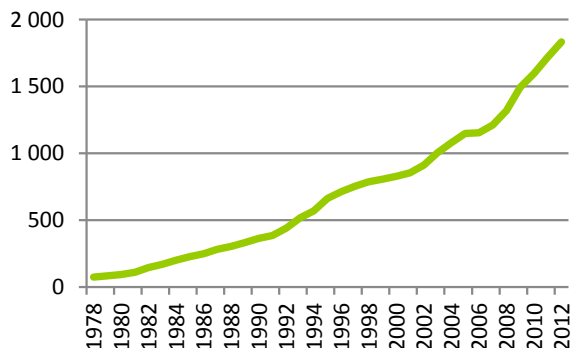
Dépenses des administrations publiques
en 2012 : **1 185,4 Mds €**

Déficit public 2012 : **101,7 Mds €**
Soit **5% du PIB**

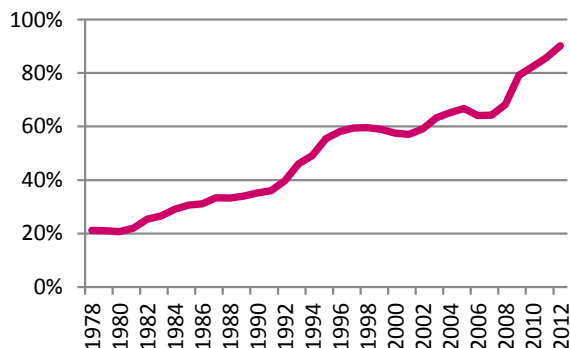
Source : INSEE

Evolution de la dette publique (1978-2012)

En milliards d'euros



En % du PIB

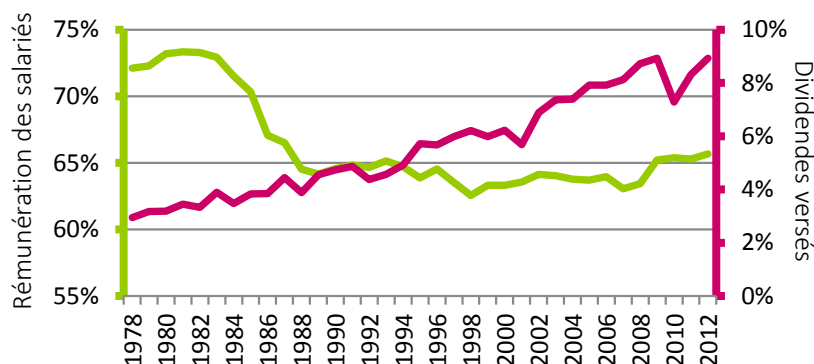


Source : INSEE

Dette publique 2012 : 1 833,8 Mds € / 90,2% du PIB
Intérêts de la dette 2012 : 49 Mds €

Partage de la valeur ajoutée

Répartition de la valeur ajoutée entre salaires et dividendes (% de la valeur ajoutée des sociétés non financières*)



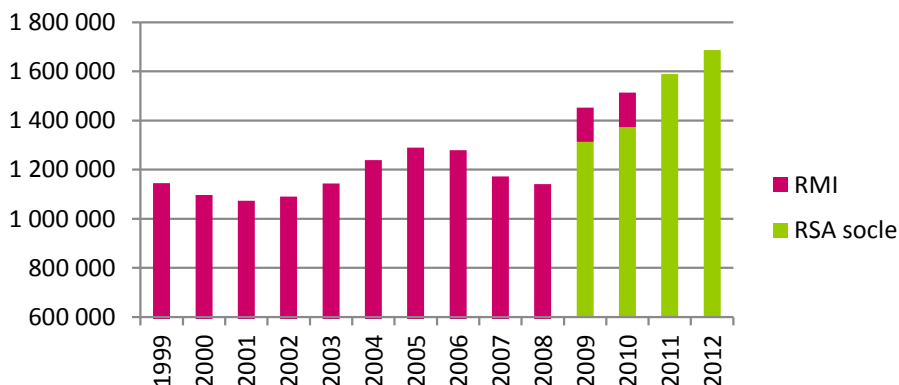
En 2012	%
Rémunération des salariés	65,7
Dont salaires et traitements bruts	49,7
Dont cotisations patronales	16,0
Impôts sur la production	5,3
Subventions sur la production	-1,6
Excédent brut d'exploitation	30,6
Dont épargne	17,3
Dont dividendes versés	8,9
Dont autres opérations	4,4
Total Valeur ajoutée	100

Source : INSEE

* Entreprises privées produisant des biens et produits financiers dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. Concrètement, il s'agit de toutes les entreprises privées, hors banques et assurances.

Montant et nombre d'allocataires du RSA socle

Nombre d'allocataires du RSA socle (toutes situations)



En 2012

RSA socle
célibataire sans
enfant : 475 €

Source : DREES, CNAF

Conditionner les aides publiques



Les écologistes considèrent que la politique fiscale française ne favorise pas suffisamment l'émergence d'un modèle de société solidaire et durable. Les avantages fiscaux accordés au Diesel ou encore le **CICE** en témoignent. **La conditionnalité des aides publiques doit remettre l'humain et l'environnement au cœur de notre modèle**

Redistribuer davantage



Selon l'Observatoire des inégalités, entre 2004 et 2011, les revenus des 10% les plus riches ont augmenté de 16,4%, tandis que ceux des 10% les plus pauvres n'ont augmenté que de 0,9%. Face aux attaques contre le système redistributif, face aux critiques contre les taux de prélèvement, **les écologistes souhaitent au contraire mettre en œuvre une plus grande solidarité entre les contribuables français grâce à la redistribution fiscale.**

Simplifier le prélèvement de l'impôt



La complexité du prélèvement de l'impôt nécessite un réel investissement en temps et en moyens humains, aussi bien pour les ménages et les entreprises qui doivent remplir des déclarations et effectuer des versements, que pour les administrations publiques qui doivent dédier des services entiers à la gestion et au recouvrement de l'impôt. **Les écologistes, dans ce domaine, souhaitent la simplification et soutiennent la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.**

Taxer les transactions



Les prélèvements sur la valeur ajoutée sont les principales sources de revenu des administrations publiques. Il s'agit des impôts sur le revenu et les sociétés, de la **TVA**... Les prélèvements sur le patrimoine sont plus limités : seul l'**ISF** taxe la possession du patrimoine (il existe une taxation des revenus du capital, mais celle-ci s'opère sur une valeur ajoutée). Enfin, concernant les prélèvements sur les transactions, il n'existe aujourd'hui qu'une taxe *a minima* sur la place financière parisienne. **Les écologistes demandent que le prélèvement sur les transactions soit développé au niveau européen pour réguler une finance qui contribue de moins en moins à l'économie réelle.**

S'interroger sur la soutenabilité de la dette



Plus de 2000 milliards d'euros, soit 95% du PIB français, c'est le montant de la dette publique au premier trimestre 2014. Cette somme est un poids pour les générations futures, notre objectif est de la réduire. Pour autant, la dette a permis des investissements qui vont aussi profiter aux générations futures. La vraie question est celle de la soutenabilité de la dette. Selon une étude du Collectif pour un Audit citoyen, 59% de la dette est le fruit de cadeaux fiscaux et de taux d'intérêts excessifs. **L'heure d'un véritable audit et d'un débat autour de cette dette est venue.**

Instaurer un revenu universel d'existence



En décembre 2013, au congrès de Caen, EELV s'est prononcé pour la **mise en place d'un revenu universel d'existence**. Ce revenu est cumulable avec d'autres revenus, y compris salariés. Il **permet à chacun de disposer d'un montant suffisant pour vivre décemment**.

Pour notre simulation et pour des raisons pratiques, nous avons retenu les conditions suivantes : un **revenu de base de 500 euros pour chaque personne majeure** (critères RSA). On peut considérer que cette somme est insuffisante pour vivre dignement sans autre sources de revenus. Le principe du revenu de base est d'être alloué à tous, enfants inclus. Ainsi, **cette proposition doit être considérée comme une base de travail et non une position définitive**. Elle permettra au lecteur de se familiariser avec les enjeux financiers qu'implique la mise en place d'une allocation universelle.

Dépenses pour le revenu universel Hypothèse : revenu de 500€/mois par adulte

	Bénéficiaires	Dépenses (Mds €/an)
Revenu universel	51 210 000	307

Source : INSEE

Dans l'hypothèse d'un revenu de 500 euros pour chaque adulte majeur résident en France, cette somme représente **15% du PIB** (307 milliards d'euros). Nous proposons ici un chiffrage qui permettrait de le financer sans modifier entièrement notre système fiscal. Nombre de ces mesures ne sont toutefois **réalisables qu'à moyen terme**, notamment celles concernant les retraites et la fiscalité environnementale.

Mesure	Recettes (Mds €)
Fusion avec les régimes des retraites	79
Montée en puissance de la fiscalité écologique	55
Suppression du CICE et des exonérations de charges	40
Partie du revenu universel imposée par l'impôt sur le revenu	30
Rationalisation des niches fiscales (anti-écologiques incluses)	28
Suppression du quotient conjugal	24
Remplacement des minima sociaux	21
Lutte contre l'optimisation fiscale agressive	10
Suppression des avantages diesel et aviation	8
Taxe sur le combustible nucléaire	7
Abaissement du plafond des retraites complémentaires	3
Réforme des droits de succession	2
Total	307

- La première mesure présentée vise à affecter un tiers des cotisations retraites au financement du revenu universel pour les retraités.

- En 2011, la France était classée 25ème de l'UE en matière de fiscalité écologique en part du PIB. D'ici à 2030, les taxes environnementales devront augmenter pour représenter 4,5% du PIB. Les recettes seront intégralement redistribuées aux ménages.

- La suppression des dispositifs visant à abaisser le coût du travail découle du fait que le revenu universel permettra une baisse du coût du travail tout en maintenant un niveau de vie plus élevé pour les salariés au SMIC.

- Par la rationalisation des niches fiscales, la suppression du quotient conjugal et la part du revenu universel imposé, **les recettes de l'impôt sur le revenu devraient plus que doubler**.

- Les **minima sociaux** remplacés sont le RSA (11 milliards d'euros) ainsi que l'ensemble des dispositifs pour les personnes âgées et les adultes en capacité de travailler. Les adultes handicapés ou invalides recevront un complément égal à la différence entre le revenu et leur pension actuelle.

Les autres mesures proposées sont détaillées de manière plus approfondie dans le reste du document.

Réformer la politique familiale et individualiser l'impôt



Le quotient familial et le quotient conjugal sont basés sur le principe d'égalité horizontale devant l'impôt, c'est-à-dire d'égalité entre des ménages touchant les mêmes revenus. Cependant, ils ne reflètent pas l'évolution de notre société et sont **sources d'inégalités entre les foyers aisés et modestes**.

Le **quotient familial** est un mécanisme de réduction d'impôt destiné aux parents pour subvenir aux besoins de leurs enfants. Représenté en bleu ci-contre, **il bénéficie en majorité aux plus aisés**.

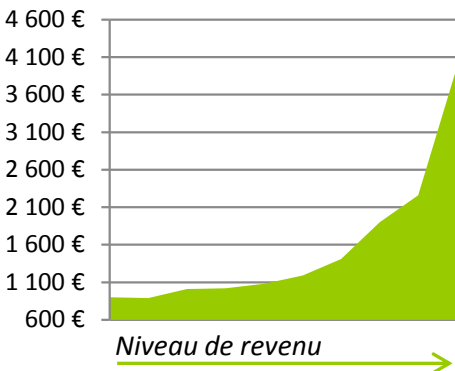
Ce dispositif a coûté 14,6 milliards d'euros à l'Etat en 2013. Les écologistes proposent la suppression du quotient familial et la mise en place d'une **allocation unique par enfant**.

Les 14,6 milliards d'euros récupérés par la suppression du quotient familial permettraient de verser une allocation forfaitaire de 730 euros par an aux 20 millions d'enfants et jeunes adultes de moins de 25 ans.

Aujourd'hui, pour une famille dont les parents touchent à eux deux le SMIC, le quotient familial représente 279 euros par an et par enfant, tandis que pour une famille dont les parents perçoivent à eux deux six fois le SMIC, le quotient familial est de 2 000 euros par an et par enfant.

Le **quotient conjugal** permet aux ménages d'être imposés sur la moyenne de leurs revenus. Cet avantage fiscal profite aux ménages avec de fortes disparités de revenus et n'est pas plafonné contrairement au quotient familial. **Son coût pour l'Etat est estimé à 24 milliards d'euros** par la Cour des comptes.

Gain moyen pour les gagnants du quotient conjugal selon les revenus



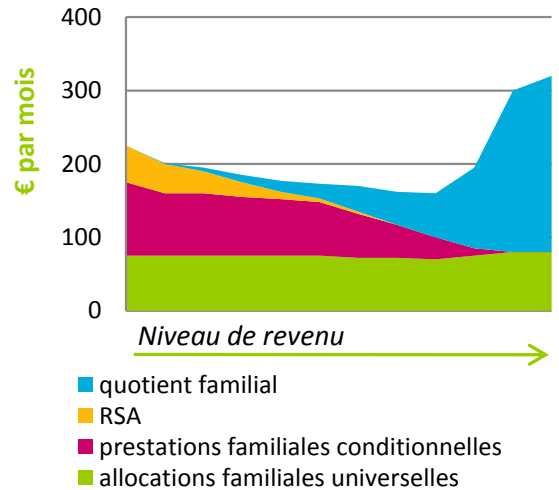
Source: INSEE

Selon un rapport de l'Assemblée Nationale, **53 % des sommes concernées se concentrent sur les 10 % des ménages les plus aisés**. De plus, il pénalise l'évolution salariale du conjoint aux revenus les plus faibles - le plus souvent des femmes - puisque tout revenu supplémentaire est imposé au taux appliqué au ménage.

Favorables à l'individualisation de l'impôt, les écologistes considèrent que l'Etat doit rester neutre face aux modes de vies choisis par ses citoyens et doit encourager l'émancipation des femmes. Par cette réforme, nous ne proposons pas une recette supplémentaire mais le reversement à la population des sommes économisées sous la forme d'un **crédit d'impôt forfaitaire de 100 à 470 euros par an**.

Cette individualisation de l'**impôt sur le revenu (IR)** est préférée par presque tous nos partenaires européens. Elle implique de modifier la Constitution, mais c'est un préambule indispensable à la mise en place d'autres réformes comme la fusion de l'IR et de la **CSG** et la mise en place de la retenue à la source.

Transferts reçus par enfant selon les revenus des ménages



Source: De Basquiat (2012)

Recettes + 38,6 Mds €
Dépenses - 38,6 Mds €

Bilan de la mesure

+ 0 €

Garantir une réelle universalité des allocations familiales



Les allocations familiales en France sont des prestations versées aux familles assumant la charge d'au moins deux enfants de moins de 20 ans. Elles sont accordées sans conditions ni de ressources, ni de situation, ni de nationalité, en vertu du **principe de l'universalité**. Des majorations sont prévues quand les enfants dépassent l'âge de 14 ans. Toutefois, depuis novembre 2014, la majorité socialiste a décidé de diviser par deux les allocations des familles touchant plus de 6 000 euros de revenu mensuel et par quatre celles des familles touchant plus de 8 000 euros.

Avant novembre 2014

Nombre d'enfants	Montant
1 enfant	0 €
2 enfants	129,35 €
3 enfants	295,05 €
4 enfants	460,77 €
enfant supplémentaire	+ 165,72 €

Après novembre 2014

Nombre d'enfants	Montant	Ménages entre 6000 et 8000€	Ménages au dessus de 8000€
1 enfant	0 €	0 €	0 €
2 enfants	129,35 €	64,67 €	32,34 €
3 enfants	295,05 €	147,52 €	73,76 €
4 enfants	460,77 €	230,38 €	115,19 €
enfant supplémentaire	+ 165,72 €	+ 82,86 €	+ 41,43 €

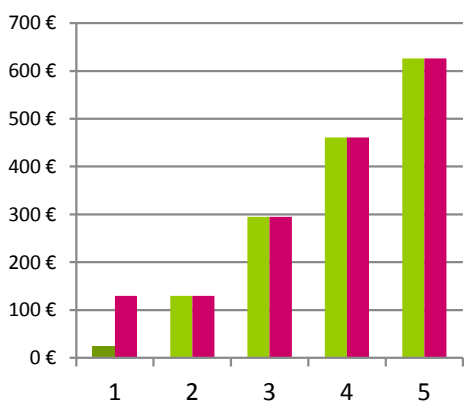
Les écologistes souhaitent restaurer l'universalité des allocations familiales. En effet, aujourd'hui, la majorité a décidé que les allocations seront réduites pour les ménages gagnant plus de 6000 euros. Mais si demain nous avons besoin de plus d'économies, le gouvernement n'aura qu'à abaisser le seuil et ainsi impacter les classes moyennes.

Les écologistes souhaitent également faire bénéficier ces allocations aux familles ayant un seul enfant. Dans notre monde aux ressources de plus en plus limitées, la justification nataliste des allocations familiales pour les familles nombreuses n'est plus valable. De plus, le premier enfant est celui qui implique la charge financière la plus importante pour les familles.

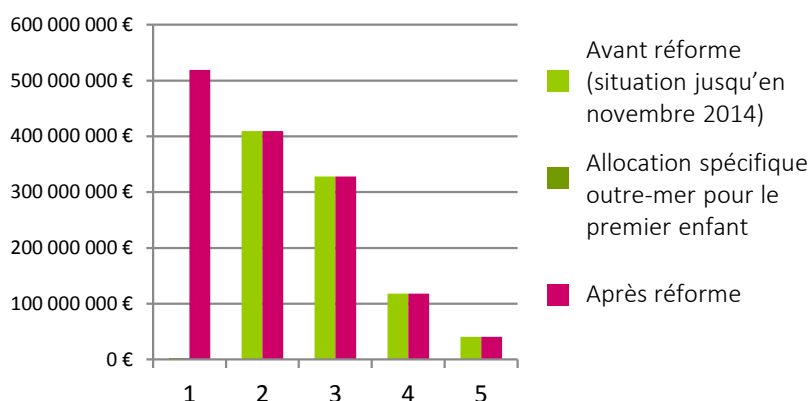
Proposition des écologistes

Nombre d'enfants	Montant
1 enfant	129,35 €
2 enfants	129,35 €
3 enfants	295,05 €
4 enfants	460,77 €
enfant supplémentaire	+ 165,72 €

Montant mensuel versé aux familles selon le nombre d'enfants (hors majoration)



Coût mensuel pour la CAF (hors majoration)



Il est proposé de faire bénéficier du même montant d'allocation les familles ayant un enfant que celles ayant deux enfants à charge. La condition de ressources serait également supprimée. Le coût de la réforme hors majoration est estimée à 6,19 milliards d'euros par an. Au vu de la pyramide des âges, il est possible de chiffrer le coût de la majoration pour les familles ayant un enfant à 650 millions d'euros. **Cette réforme de 6,84 milliards d'euros serait financée par une suppression du quotient familial.**

Recettes + 0 €
Dépenses - 6,84 Mds €

Bilan de la mesure - 6,84 Mds €

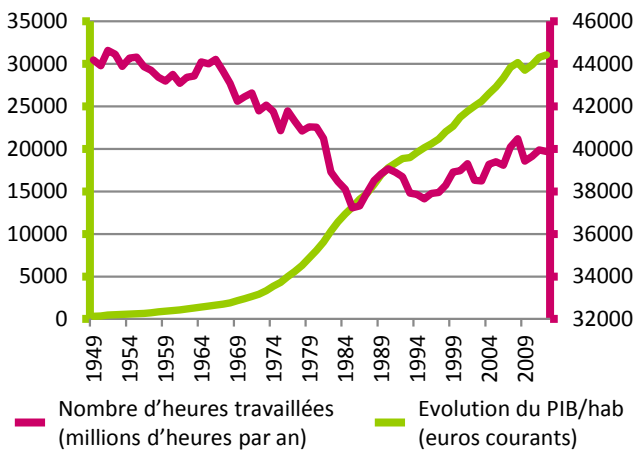
Faire cotiser les machines ?



Le système français d'indemnisation du chômage fonctionne sur une logique assurantielle : plus on travaille, plus longtemps on est indemnisé. Ce système qui avait toute sa logique en période de plein emploi est aujourd'hui obsolète par la montée de la précarité et du chômage longue durée. Cette précarité, l'entrée tardive sur le marché de l'emploi, ne permet plus à de nombreux actifs de bénéficier d'une allocation chômage.

Une entreprise qui embauche et conserve sa main d'œuvre paiera plus de cotisations chômage qu'une entreprise qui licencie pour remplacer ses employés par des robots ou des automates. Celles qui licencient et donc qui créent du chômage et de la précarité, sont aussi celles qui contribuent le moins à l'assurance chômage : il y a là un paradoxe. Tous les secteurs sont concernés : l'automobile bien sûr (robots industriels), mais aussi la banque (distributeurs de billets) ou encore la grande distribution (caisses automatiques).

Evolution du nombre d'heure travaillées en France en fonction de l'évolution du PIB



Source: INSEE

En réponse, les écologistes proposent de **prélever la part patronale des cotisations sociales pour l'assurance chômage sur chacune de ces machines**. En contrepartie, les cotisations patronales seraient divisées par deux pour tous les employés.

Toutefois, **cette mesure fait débat** car il est très délicat de mettre en place une telle cotisation. Si certaines machines suppriment des postes sans contreparties, d'autres, en revanche, permettent de créer de l'emploi, notamment dans l'industrie robotique. Certaines entreprises peuvent également accroître leur activité grâce aux machines et embaucher plus de personnel.

L'idée d'une mise à contribution des robots est notamment défendue par l'économiste et anthropologue Paul Jorion. Selon lui, « une personne remplacée par une machine n'en bénéficie absolument pas. [...] on lui confie simplement la tâche de retrouver du travail ». Il souligne également que « le bénéfice produit par les machines est réparti entre les dividendes et les hautes rémunérations ». Pour y remédier, il propose la création d'une « caisse de productivité » par machine servant à financer une allocation qui bénéficierait aux personnes dont l'emploi a été supprimé.

Le travail n'est pas extensible à l'infini, même lorsque la croissance est au rendez-vous. Si depuis 1949, le PIB français a fortement progressé, le nombre d'heures totales travaillées par les français a globalement diminué. L'augmentation de la productivité en est la raison principale : pour un même travail, le besoin en main d'œuvre s'est amoindri. La révolution initiée par les robots et les intelligences artificielles va très certainement aggraver ce phénomène en rendant de nombreux emplois « obsolètes ».

Les cotisations patronales pour l'assurance chômage aujourd'hui

Taux	4%
Assiette	Jusqu'à 4 fois le plafond de la sécurité sociale (soit le salaire moyen)
Recettes actuelles	30,5 Mds €

Source : ACOSS – chiffres 2012

Machines pouvant être soumises à cotisation

Caisses automatiques, drones, distributeurs de boissons, affranchisseurs postaux automatiques, lavages automatiques de voitures...

Recettes + 15,25 Mds €
Dépenses - 15,25 Mds €

Bilan de la mesure

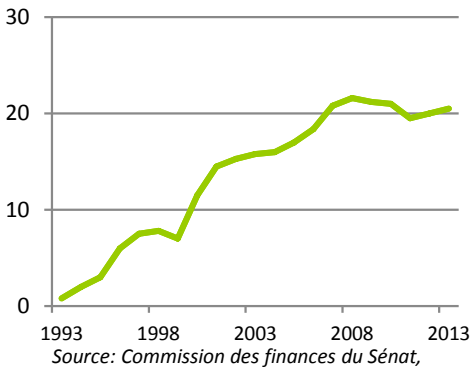
+ 0 €

Supprimer les exonérations de charges sur les bas salaires



Depuis les années 90, les allègements de charge dits « Juppé » puis « Fillon » ont considérablement réduit le coût du travail pour les bas salaires. Comme l'a montré le rapport de Michelle Demessine de la mission commune d'information du Sénat, **aucune évaluation n'est parvenue à prouver l'efficacité de ces exonérations pour l'emploi** comparée à une autre utilisation de cette somme.

Allègements généraux de cotisations sociales depuis 1993 (Mds €)

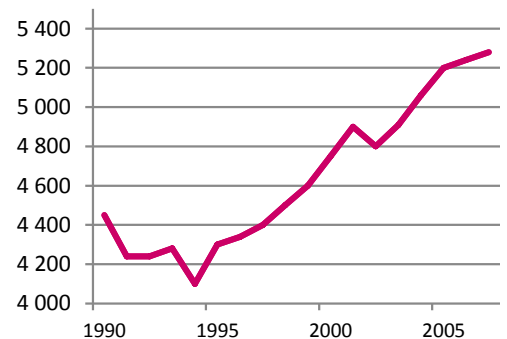


Ainsi, les 20 milliards d'euros dépensés annuellement pour les exonérations de cotisations sociales auraient permis à l'Etat d'embaucher près de 950 000 personnes au SMIC. S'ils avaient été utilisés pour financer des emplois aidés à hauteur de 60%, ce sont 1,5 million de postes qui auraient ainsi pu être créés.

A titre de comparaison, le Conseil d'orientation pour l'emploi a évalué en 2006 le nombre d'emplois qui seraient détruits par la suppression des allègements dits « Fillon » à 800 000.

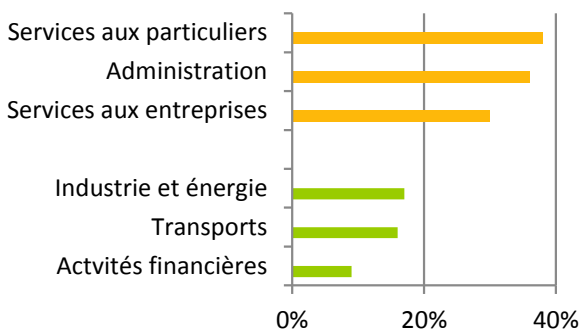
Ces mesures entraînent un effet de « **trappe à bas salaire** » (l'employeur maintient des salaires à bas niveau pour pouvoir continuer à bénéficier de différents avantages fiscaux); les conséquences sont la stagnation des salaires et le déclassement pour de nombreux jeunes diplômés. Encourager la multiplication d'emplois instables sans possibilités d'évolution de carrière et incapables de subvenir aux besoins fondamentaux des salariés est aux antipodes d'une politique écologiste en matière de travail.

Nombre d'emplois peu qualifiés depuis 1990 (milliers)



Source: DARES

Part des employés à bas salaires par secteur



Source : Insee (DADS 2006)

Certains voient dans le coût du travail la source des difficultés que connaît l'industrie française. Or la majorité des emplois à bas salaires participent **des activités de service** pourtant peu exposées à la concurrence internationale. Le travail non qualifié constitue une part importante du secteur de l'Hôtellerie-Restauration, ce qui induit une forte représentation des bas salaires (à hauteur de 40% de la masse salariale). Ces emplois **sont peu délocalisables** et n'ont donc pas besoin d'être subventionnés.

Les écologistes proposent la **suppression des exonérations de charges pour changer nos politiques de l'emploi.**

Recettes + 20,50 Mds €
Dépenses - 0 €

Bilan de la mesure + 20,50 Mds €

Mettre fin au CICE

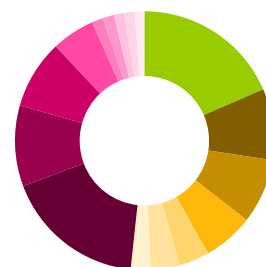


À la suite de la remise du « Rapport sur la compétitivité française » de Louis Gallois, le gouvernement de Jean-Marc Ayrault a fait voter, via la loi de finances rectificative pour 2012, le **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE). Le montant de ce crédit d'impôt est égal à 6% de la masse salariale des entreprises correspondant aux salaires inférieurs à 2,5 SMIC. Son objectif est double : restaurer la compétitivité des entreprises et créer 300 000 postes d'ici 2018.

Sur le volet compétitivité, cette mesure ne remplit pas ses objectifs. En analysant la répartition des gains du CICE selon les secteurs, on s'aperçoit que ce **crédit d'impôt bénéficiera majoritairement à des activités non délocalisables.**

Secteurs d'activité bénéficiaires du CICE

Secteurs	Répartition des gains du CICE	Activités délocalisables
Industrie	18,50%	Oui
Commerce	17,60%	Non
Services administratifs, soutien	10,10%	Non
Construction	8,90%	Partiellement
Santé et action sociale	8,60%	Non
Transports, entreposage	8,10%	Partiellement
Activités scientifiques et techniques	6,30%	Partiellement
Hébergement, restauration	5,40%	Non
Finance, assurance	3,80%	Partiellement
Information, communication	3,60%	Partiellement
Autres activités de services	2,50%	Partiellement
Activités immobilières	1,40%	Non
Enseignement	1,40%	Non
Énergie, eau, assainissement, déchets	1,30%	Non
Administration publique	1,30%	Non
Arts, spectacles et activités récréatives	1,20%	Non
Total	100%	

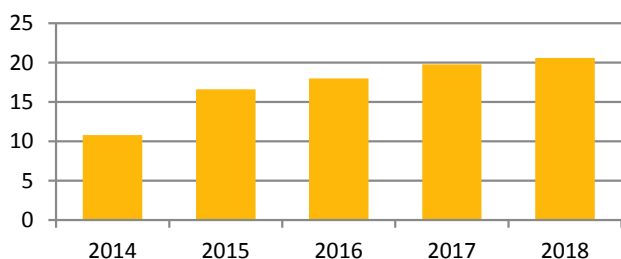


Activités délocalisables	18,5%
Activités partiellement délocalisables	33,2%
Activités non délocalisables	48,3%

Source : Rapport d'information de la mission CICE à l'Assemblée nationale

Sur le volet emploi, le bilan est encore plus discutable. Selon le gouvernement, le CICE permettra de créer 300 000 emplois d'ici 2018. Si cette estimation, par ailleurs très optimiste, est respectée, **le CICE représentera une dépense de 286 000 euros par emploi créé.** Ce coût est largement supérieur à celui de chacun des emplois aidés mis en œuvre jusqu'à présent. **Enfin, cette aide n'est ciblée ni sur les CDI, ni sur l'égalité femmes/hommes, ni sur des emplois respectueux de l'environnement.**

Coût budgétaire annuel du CICE (en Mds €)



Source : Rapport d'information de la mission CICE à l'Assemblée nationale

Impact sur l'emploi à horizon 2018

Coût budgétaire du CICE	85,8 Mds €
Créations d'emplois prévues	300 000
Coût par emploi créé	286 000 €

Les écologistes souhaitent mettre fin à ce cadeau injustifié envers les entreprises, financé par des réductions drastiques de la dépense publique. Ils souhaitent réaffecter cette somme dans des emplois durables, y compris dans le secteur public.

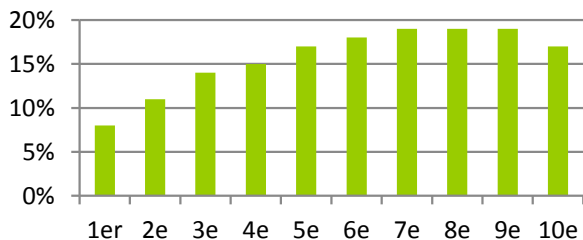
Recettes	+ 20 Mds €
Dépenses	- 0 €

Bilan de la mesure + 20 Mds €

Accroître la progressivité de la CSG

Les prélèvements sociaux sur les salaires en France sont calculés sur des taux proportionnels. En ce sens, ils sont moins redistributifs que l'impôt sur le revenu calculé sur un taux progressif. Cette réalité est accentuée par la déductibilité de la CSG. Ce dispositif fiscal permet d'exclure une part de la CSG de l'assiette de calcul de l'impôt sur le revenu. Du fait de la progressivité du barème de l'impôt sur le revenu, l'économie d'impôt est plus importante pour les revenus élevés.

Rapport des prélèvements sociaux au revenu disponible en fonction du décile de niveau de vie (2012)



Source : Haut Conseil du financement de la protection sociale

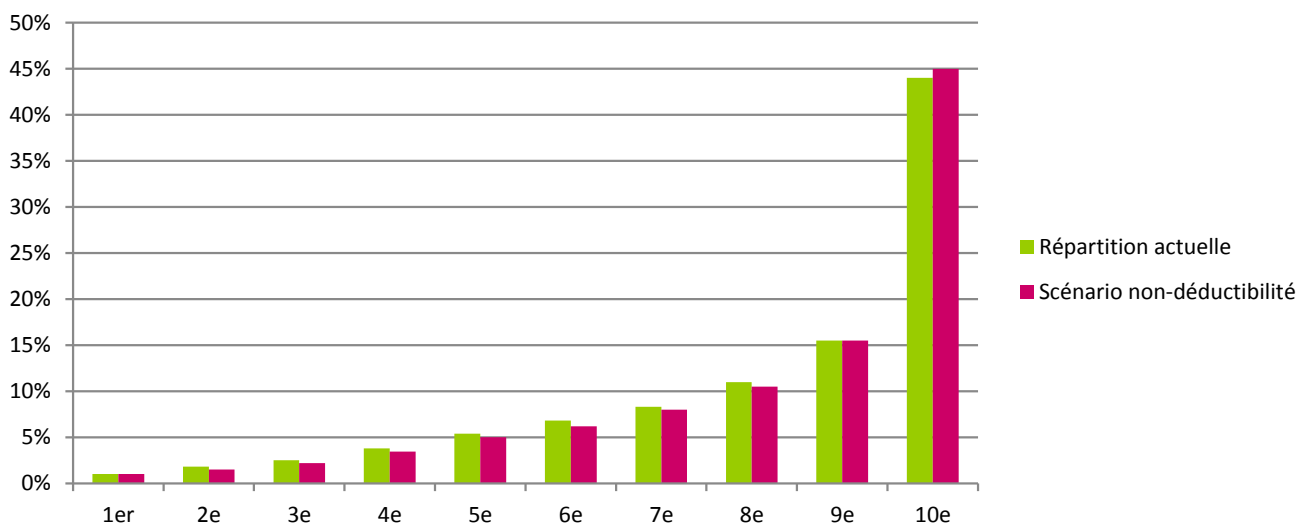
Taux de CSG et part déductible en fonction du type de revenu

Type de revenu	Taux de CSG	CSG déductible	CSG non déductible
Activité	7,5%	5,1%	2,4%
Pension taux plein	6,2%	4,2%	2,4%
Chômage taux plein	6,2%	3,8%	2,4%
Remplacement taux réduit	3,8%	3,8%	0,0%
Capital	8,2%	5,1%	3,1%

Les écologistes proposent de **supprimer la déductibilité de la CSG** afin d'assurer une meilleur progressivité des prélèvements. Selon une simulation réalisée par la DREES, cette mesure aurait pour effet d'**accroître le rendement de l'impôt sur le revenu de 8,9 milliards d'euros**.

Il est proposé de mettre fin à la déductibilité de la CSG tout en abaissant son taux pour maintenir un **niveau de prélèvements constant**. Le taux normal de CSG sur les revenus d'activité passerait ainsi à 6,7%. Selon la même étude de la DREES, cette mesure **impacterait positivement 18,4 millions de ménages avec un gain annuel moyen de 130 euros**. Les deux tiers de ces bénéficiaires se situeraient dans les quatre premiers **déciles**. En revanche, 6,3 millions de ménages correspondant aux plus hauts déciles perdraient en moyenne 380 euros sur une année.

Part de la CSG et de l'impôt sur le revenu acquittée par les ménages en fonction de leur décile de niveau de vie



Source : ERFS 2010, modèle Ines (Insee-Drees) législation 2012, calculs Drees

Recettes + 8,90 Mds €
Dépenses - 8,90 Mds €

Bilan de la mesure

+ 0 €

Fusionner l'impôt sur le revenu et la CSG



Une fois l'individualisation de la politique familiale achevée et la progressivité de la **CSG** améliorée, les conditions sont remplies pour mettre en œuvre une grande mesure de simplification : la **fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG**. L'objectif est double : combiner les avantages des deux prélèvements (assiette large pour la CSG et progressivité pour l'IR) en annulant leurs inconvénients (proportionnalité de la CSG, rendement trop faible de l'impôt sur le revenu).

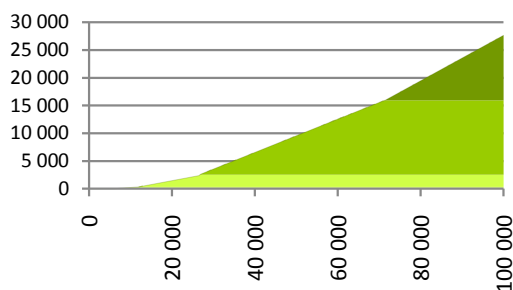
Tranches de l'impôt sur le revenu et prélèvements sur le revenu fiscal de référence (IR 2014)

Tranche	Taux
Jusqu'à 6 011 €	0%
6 012 € à 11 991 €	5,5%
11 992 € à 26 631 €	14%
26 632 € à 71 397 €	30%
71 398 € à 151 200 €	41%
plus de 151 200 €	45%

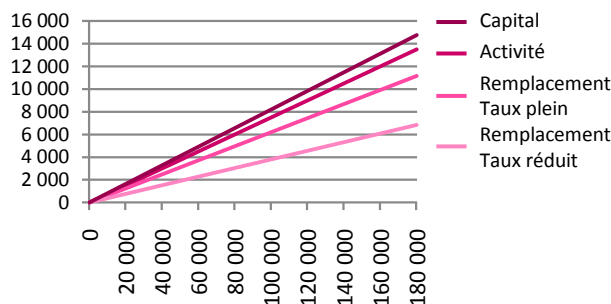
Taux de CSG et prélèvement sur les revenus bruts (CSG 2014)

Type de revenu	Taux de CSG
Activité	7,5%
Remplacement taux plein	6,2%
Remplacement taux réduit	3,8%
Capital	8,2%

Montant prélevé pour l'IR en fonction du revenu (€)



Montant prélevé pour la CSG en fonction du revenu (€)



Pour mener à bien la fusion des deux prélèvements, il est nécessaire de mener un débat national motivé par une forte volonté politique de simplification. Un rapport rendu par le gouvernement au parlement en février 2012 explore **trois scénarios possibles** :

Scénario 1 Impôt fusionné issu de la CSG

- 1 Rendre la CSG progressive
- 2 Supprimer progressivement l'impôt sur le revenu à mesure que l'on augmente le barème de la CSG

+ Le nouvel impôt bénéficie des bases solides de la CSG, la transition est souple, pas de réforme de l'IR

- Contraintes de gestion pour les entreprises, manque de lisibilité pendant la transition, risque de non-maitrise des transferts

Scénario 2 Fusion à la suite d'une évolution de l'assiette de l'IR

- 1 Rapprocher l'assiette de l'IR de celle de la CSG en supprimant les dispositifs dérogatoires
- 2 Retenir l'IR à la source
- 3 Fusionner les deux prélèvements

+ Les étapes sont distinctes et autonomes, le pilotage de la réforme est facilité, le changement du mode de recouvrement est isolé et peut faire l'objet d'un débat

- Réforme longue, question de l'année de transition, risques redistributifs

Scénario 3 Transformation de la CSG en acompte de l'impôt sur le revenu

- 1 Rendre la CSG progressive
- 2 Demander un versement complémentaire aux contribuables qui ont payé moins de CSG que d'IR l'année précédente, rembourser les autres

+ Les contraintes d'un prélèvement à la source sont évités, l'affectation actuelle (sécu et budget général) peut être maintenue car les deux prélèvements subsistent, si besoin, la fusion peut avoir lieu facilement

- Régularisations massives à prévoir, sécurité juridique incertaine

Favoriser l'emploi à domicile



L'emploi à domicile bénéficie d'un certain nombre de mesures en direction des particuliers employeurs. Parmi ces mesures, **il existe plusieurs dispositifs de réduction des cotisations patronales selon la nature de l'emploi**. Celles-ci sont principalement ciblées sur les personnes en perte d'autonomie (via l'allocation personnalisée d'autonomie, l'APA) et vers la garde d'enfant (via la Prestation d'accueil du jeune enfant, la PAJE).

Réductions de cotisations grâce à l'APA

Cotisations patronales pour l'emploi à domicile	Taux
Maladie solidarité	13,1 %
Vieillesse (totalité de la rémunération)	1,8 %
Vieillesse (dans la limite du plafond)	8,5 %
Allocations familiales	5,25 %
Accidents du travail	2,2 %
Fonds national aide au logement	1,5 %
IRCEM prévoyance	0,91 %
IRCEM retraite complémentaire (dans la limite du plafond)	3,88 %
AGFF (financement AGIRC/ARRCO)	1,2 %
Assurance chômage	4 %
Formation professionnelle	0,25 %
Financements des organisations syndicales	0,016 %

Montant aide forfaitaire grâce à la PAJE en fonction du revenu et du nombre d'enfants

Nombre d'enfants à charge	Revenus		
	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
1 enfant	20 285	45 077	45 077
2 enfants	23 164	51 475	51 475
3 enfants	26 043	57 873	57 873
Au-delà de 3 enfants	+ 2 879	+ 6 398	+ 6 398

Montant mensuel de l'aide forfaitaire

Moins de 3 ans	460,93 €	290,65 €	174,37 €
De 3 à 6 ans	230,47 €	145,34 €	87,19 €

Cotisations exonérées

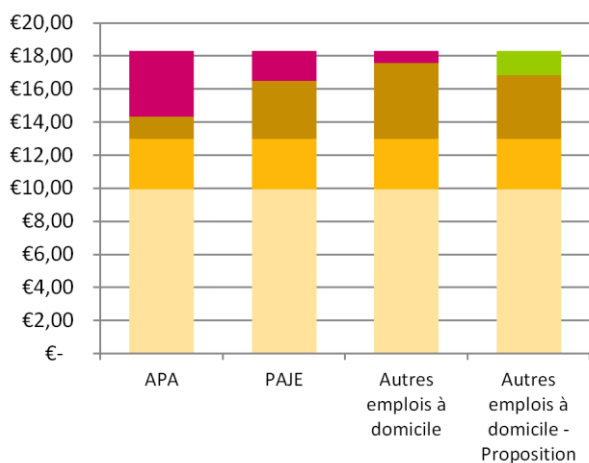


Reste à charge



Il existe beaucoup d'autres emplois à domicile (jardiniers, femmes de ménages, cours particuliers...) ne bénéficiant pas de ces avantages. Pour faire converger les dispositifs et relancer l'embauche dans le secteur, **les écologistes proposent de doubler l'allègement de charge « Eckert » sur l'emploi à domicile, pour le porter à 1,5 euros de l'heure travaillée**. Le graphique ci-après prend en compte un emploi rémunéré 10 euros net par heure.

Les dispositifs actuels de réduction de charges et la proposition des écologistes (par heure travaillée)



Réductions de cotisations patronales	Gain par heure travaillée
APA : Exonération de cotisations patronales (maladie, vieillesse, maternité, ATMP, famille, accidents du travail)	3,98€
PAJE : Allocation de 290,65€ mensuels pour un couple avec 1 enfant de moins de 3 ans et 40 000€ de revenus mensuels	1,82€
Dispositif Eckert : Abattement de charges de 0,75€ par heure travaillée	0,75€
Proposition écolo : doublement de l'abattement Eckert	1,50€

Reste à charge pour l'employeur

Salaires nets

Cotisations salariales

Cotisations patronales

Cette proposition, adoptée par le Sénat en loi de finances pour 2015, permettrait de **lutter plus efficacement contre le travail au noir en incitant les employeurs à déclarer complètement leurs salariés**. Le coût de la mesure est évalué à 170 millions d'euros qui pourront être récupérés pour une meilleure déclaration des travailleurs

Recettes + 0 €
Dépenses - 0,17 Mds €

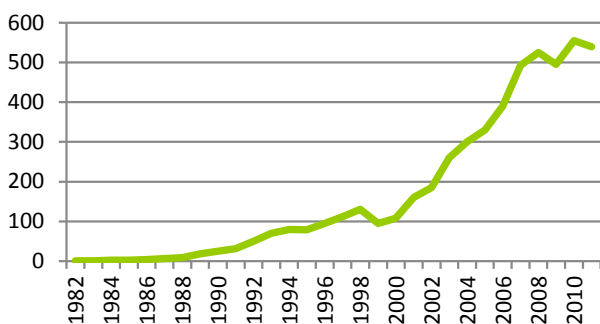
Bilan de la mesure -0,17 Mds €

Instaurer une taxe sur les transactions financières



Depuis deux décennies, nos sociétés se sont engagées dans une **financiarisation à outrance au détriment de l'économie réelle**. La rentabilité à court terme et à tout prix devient plus importante que l'investissement nécessaire à la création d'emploi. L'évolution du volume des **produits dérivés** traduit ce dérèglement du monde de la finance.

Volume annuel des produits dérivés du marché européen NYSE Liffe (Mds €)



Source : NYSE Euronet

Valeur des actifs financiers et de la production mondiale (Mds €)

	1990	2010	TCAM*
PIB mondial	22 180	62 909	5,4%
Actifs financiers	54 000	212 000	7,1%
Produits dérivés	3 450	434 000	27,3%
Actifs financiers/PIB	2,4	3,4	-
Sphère financière/PIB	2,6	10,3	-

*Taux de croissance annuel moyen (1990-2010)

Source : International Swaps and Derivatives Association

Ces opérations qui ne contribuent pas à l'économie réelle doivent être mises à contribution. Les écologistes soutiennent la **mise en place rapide d'une taxe sur les transactions financières à l'échelle européenne**. Cette taxe devra avoir l'assiette la plus large possible afin de **s'appliquer aux actions et obligations mais aussi aux produits dérivés**. 11 pays européens ont d'ores et déjà donné leur accord pour l'instauration d'une telle taxe: L'Allemagne, la France, l'Italie, l'Espagne, la Belgique, l'Autriche, la Grèce, le Portugal, la Slovaquie, la Slovénie et l'Estonie.

Postulats

Pour notre simulation, nous nous basons sur la proposition de la commission européenne, à savoir une taxe au taux de 0,001% sur les valeurs mobilières et de 0,0001% sur les dérivés. Les estimations de la commission prévoient comme conséquence une diminution des échanges de 15% pour les valeurs mobilières et de 75% pour les dérivés. Nous prenons en compte cette baisse dans notre simulation. Nous retiendrons l'hypothèse d'une application dans les 11 pays cités ci-dessus.

Estimation des recettes de la taxes par type de produits (Mds €)

	UE 27	UE 11
Actions	6,8	4,6
Obligations	12,6	8,4
Total Titres	19,4	13,0
Dérivés sur actions	3,3	1,8
Dérivés sur taux d'intérêts	29,6	16,5
Dérivés sur devises	4,8	2,7
Total Dérivés	37,7	21,0
TOTAL	57,1	34,0

Source : Commission européenne

Malgré ces hypothèses basses, **la taxe devrait rapporter 34 milliards d'euros par an, dont 7,4 milliards seraient reversés à la France**. Ce montant serait intégralement versé au budget européen. Il permettrait à l'Union de disposer d'une ressource propre importante, indépendante des contributions des Etats membres et mise au service des politiques européennes

Renforcer l'ISF



Fin 2011, la droite supprime le barème progressif de l'ISF et ne conserve qu'un impôt anecdotique. En 2013, la progressivité est réintroduite par le gouvernement mais le barème reste très avantageux par rapport à 2011. De plus, si les patrimoines peuvent être taxés sur la tranche de 800 000 à 1,31 million d'euros, l'entrée dans l'impôt ne se fait qu'à partir de 1,31 million d'euros, de sorte qu'aujourd'hui, les patrimoines d'1 million d'euros ne paient pas l'ISF.

Barème de l'ISF 2013

Fraction de la valeur nette taxable du patrimoine	Taux applicable
Inférieur à 800 000 €	0 %
De 800 000 à 1,3 million €	0,5 %
De 1,3 à 2,57 millions €	0,7 %
De 2,57 à 5 millions €	1 %
De 5 à 10 millions €	1,25 %
Supérieur à 10 millions €	1,5 %

Barème de l'ISF 2011

Fraction de la valeur nette taxable du patrimoine	Taux applicable
Inférieur à 800 000 €	0 %
De 800 000 à 1,31 million €	0,55 %
De 1,31 à 2,57 millions €	0,75 %
De 2,57 à 4,04 millions €	1 %
De 3,04 à 7,71 millions €	1,3 %
De 7,71 à 16,79 millions €	1,65 %
Supérieur à 16,79 millions €	1,8 %

Les écologistes proposent de rétablir l'ISF dans son barème exact d'avant la réforme de 2011. Au-delà de l'intérêt budgétaire de cette mesure, il s'agit avant tout d'un acte de solidarité de la part des plus aisés en période de crise. Il est normal que chacun contribue à la hauteur de ses moyens.

Déciles de patrimoine	0 à 1,4 M €	1,4 à 1,5 M €	1,5 à 1,6 M €	1,6 à 1,7 M €	1,7 à 1,9 M €	1,9 à 2,1 M €	2,1 à 2,4 M €	2,4 à 2,9 M €	2,9 à 4 M €	+ de 4 M €	Total
Recettes de la réforme (millions d'€)	25,9	8,2	9	9,7	11,9	13,7	16,8	81,1	21,5	457,4	655,2

NB : cette simulation est réalisée à partir du nombre de contribuables de l'ISF de l'année 2011

Source : Rapports de la commission des finances PLF 2013/PLFR 2012

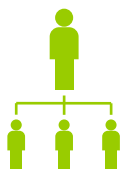
Solution alternative

L'ISF est une déclaration longue à remplir, nécessitant de nombreux justificatifs et qui n'a qu'une portée symbolique en termes de finances publiques. Il pénalise les personnes qui conservent leur patrimoine et favorise ceux qui le dépensent. Il est possible de le supprimer, en jouant plutôt sur les taux d'autres prélèvements déjà existants (IRPP, patrimoine...).

Recettes + 0,65 Mds €
Dépenses - 0 €

Bilan de la mesure + 0,65 Mds €

Réformer les droits de succession



Chaque année, plus de 720 000 successions sont ouvertes en France et plus de 550 000 donations sont effectuées. La droite avait porté le plafond d'abattement sur ces droits de 50 000 euros à 150 000 euros par enfant en 2007, avant de le ramener à 100 000 euros en 2012. Cette réforme est à la fois coûteuse (2 milliards d'euros) et injuste, car favorisant l'accumulation et la transmission des patrimoines des ménages les plus aisés.

Les écologistes proposent de rétablir l'abattement à son niveau d'avant 2007 (50 000 euros) et d'instaurer un barème plus progressif avec un taux marginal à 75% pour le dernier décile. Au-delà de cette réforme, il faut s'attaquer plus durement aux causes de l'accumulation du capital, en revenant à des politiques similaires à celles instaurées pendant le New Deal sous Roosevelt, où les successions étaient fortement taxées

Recettes + 2 Mds €
Dépenses - 0 €

Bilan de la mesure + 2 Mds €

Refonder l'impôt sur les sociétés



L'**impôt sur les sociétés (IS)** en France souffre d'un faible rendement car il est miné par de nombreux crédits d'impôts et mécanismes dérogatoires. Ces dispositifs bénéficient en majorité aux **grandes entreprises qui profitent d'importants effets d'aubaine**. De ce fait, **notre impôt sur les sociétés est inéquitable**, puisque les entreprises les plus riches payent moins d'impôts en proportion.

Pour rétablir l'équité face à l'impôt, les écologistes proposent de rationaliser les niches les plus coûteuses et **d'instaurer un taux plancher d'impôt** sur les sociétés (IS) en-deçà duquel l'impôt dû ne pourrait pas descendre.

En 2013, l'IS a rapporté à l'Etat 47 milliards d'euros. Les deux dispositifs les plus coûteux, le **Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)** et le **Crédit d'Impôt Recherche (CIR)** représentent un manque à gagner de près d'un quart des recettes de l'impôt sur les sociétés.

L'impact du CICE et du CIR en 2013 : 24% de l'IS

	Montants (Mds €)	Part des recettes de l'IS en 2013
Crédit impôt compétitivité emploi	9,8	15%
Crédit impôt recherche	5,8	9%
Somme des deux niches	15,6	24%

Source : PLF 2014

Par ailleurs, les profits des entreprises n'ont pas le même impact social et économique selon qu'ils sont distribués aux actionnaires sous forme de dividendes, aux salariés sous forme d'intéressement ou à l'entreprise pour les réserves et l'autofinancement.

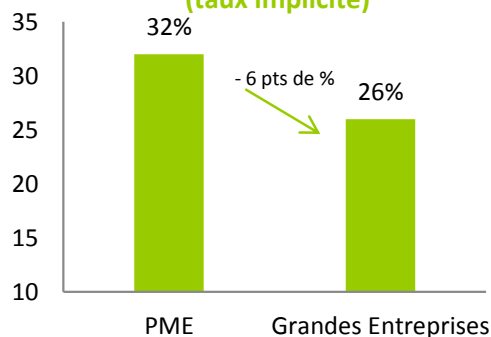
Or, la **part des dividendes** dans l'**excédent brut d'exploitation (EBE)** a plus que doublé en 20 ans. Une proposition serait de **favoriser l'emploi et les investissements productifs** en faisant dépendre le taux d'imposition des entreprises de l'usage qu'elles font de leurs bénéfices.



Objectif à long terme : un impôt européen

Les écologistes souhaitent que l'impôt sur les sociétés soit collecté par l'Union européenne et affecté à son budget. Il s'agira d'une ressource stable pour l'Union, permettant de réduire la part des contributions des Etats membres dans ses ressources. *(Ce point est développé dans la page suivante)*

Taux d'IS effectivement payé (taux implicite)

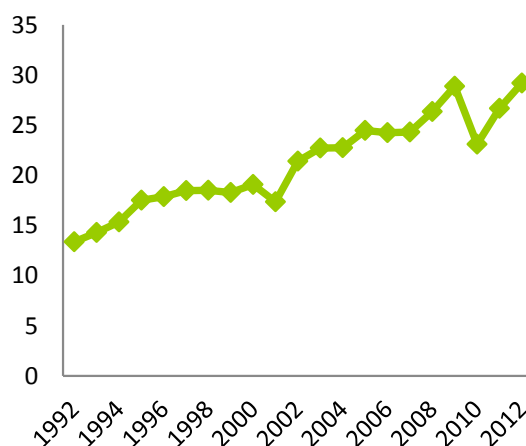


Source : DG Trésor

Les supprimer permettrait d'économiser 15,6 milliards d'euros. De telles économies permettraient éventuellement d'abaisser le taux nominal de l'impôt qui est de 33% pour les PME.

Ce taux qui est un des plus élevés d'Europe, véhicule l'image d'un pays taxant beaucoup. A relativiser étant donné l'importance des niches fiscales. L'abaisser permettrait d'**égaliser les conditions des PME et des grandes entreprises**.

Part des dividendes nets dans l'EBE (en %)



Source: INSEE

Recettes + 15,60 Mds €
Dépenses - 15,60 Mds €

Bilan de la mesure

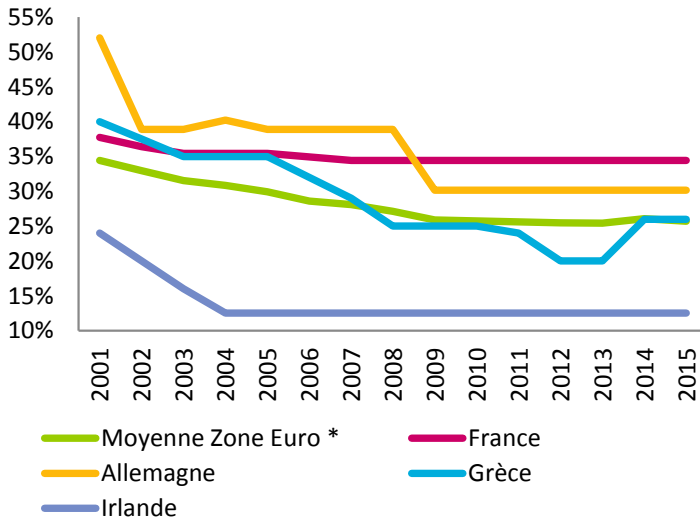
+ 0 €

Harmoniser l'imposition des sociétés au niveau européen



Depuis une vingtaine d'années, les pays européens se fourvoient dans une **course au moins-disant fiscal** minant ainsi leurs budgets. Subventions, aides, prêts à taux zéros et réduction d'impôt sont autant d'armes de cette guerre économique qui ne dit pas son nom.

Taux d'impôt combiné (local et national) sur les sociétés



Les écologistes souhaitent remplacer la logique de concurrence fiscale par une **coopération approfondie** entre les Etats membres de l'Union Européenne **sur les taux pratiqués comme sur les règles d'imposition**.

Cette **harmonisation** aurait un impact limité sur la fiscalité française, mais mettrait fin au dumping fiscal qui réduit l'attractivité de la France et renforcerait les finances publiques partout en Europe.

*Moyenne des membres de l'OCDE appartenant à la zone euro
Source : OCDE

Bilan de la mesure + 0 €

Financer l'Union européenne par un impôt direct sur les sociétés



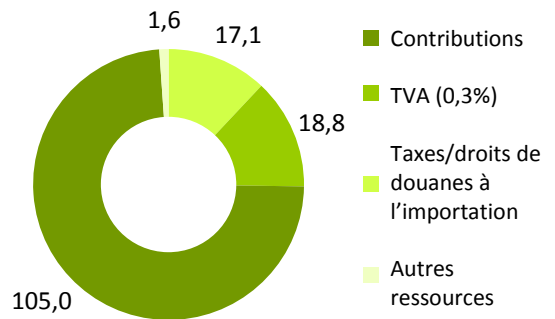
Une fois l'harmonisation des taux et des règles d'imposition actée, les écologistes désirent **créer un impôt européen sur les sociétés**.

L'Union est actuellement financée en majorité (à 74%) par les contributions des Etats membres dont le montant pour la France en 2014 s'élève à 20,1 milliards d'euros. Il équivaut à un peu moins d'un tiers des recettes de l'IS français qui était en 2013 de 64 milliards d'euros.

Dans un premier temps, il est possible de **remplacer les contributions versées** par le transfert à l'Europe d'une partie de l'impôt sur les sociétés.

La création de cet impôt, **amené à terme à remplacer les IS nationaux en Europe**, serait une étape essentielle pour la construction de l'Europe politique que nous appelons de nos vœux et renforcerait la lutte contre le dumping fiscal initiée par l'harmonisation.

Recettes de l'UE en 2014 (Mds €)



Source : Commission européenne

Recettes + 20 Mds €
Dépenses - 20 Mds €

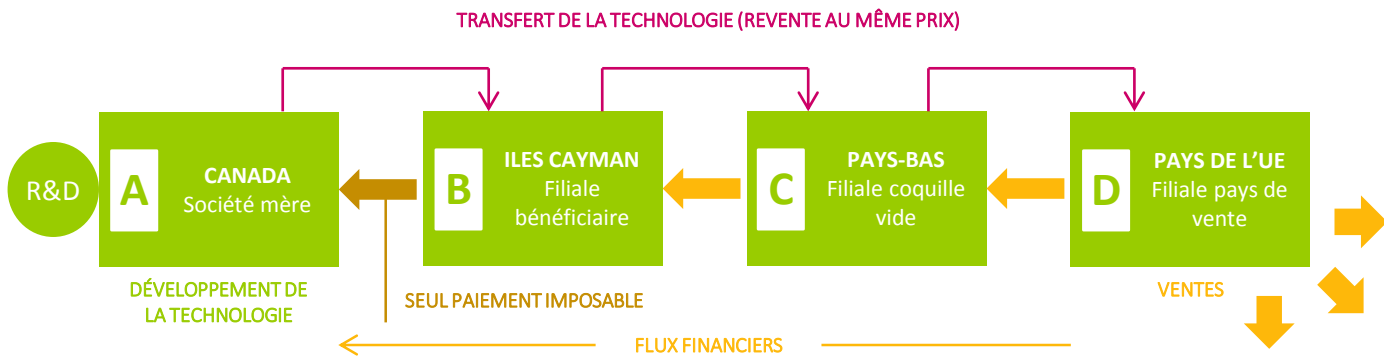
Bilan de la mesure + 0 €

Lutter contre l'optimisation fiscale agressive des multinationales



Aujourd'hui, un tiers du commerce mondial est effectué entre les filiales d'un même groupe. Ces opérations, en particulier les échanges de capitaux et d'**actifs incorporels**, permettent aux grands groupes mondiaux de **profiter des différences entre les systèmes fiscaux pour échapper à l'impôt**. Un rapport de la *Commission d'enquête sénatoriale sur l'évasion des capitaux et actifs hors de France* évalue la perte due à ces mécanismes à 36 milliards d'euros.

Une des méthodes d'optimisation: Le « sandwich hollandais » appliqué aux transferts de la propriété intellectuelle (exemple fictif)



PROCÉDÉ

La société mère développe une technologie dont les droits transitent par des paradis fiscaux jusqu'à la filiale du pays de vente en Europe. Dans le pays de vente, la filiale D réalise un chiffre d'affaire important. Cependant, elle peut déduire des impôts les redevances qu'elle paye à la filiale C, ce qui réduit ses impôts à **moins de 1% de son chiffre d'affaire**.

Le pays de vente qui **a des règles fiscales strictes**, aurait prélevé une taxe à la source si la redevance avait été payée directement vers un paradis fiscal, mais il ne le fait pas pour un autre pays de l'UE (Pays-Bas par exemple). Les Pays-Bas ayant des **conventions fiscales** avantageuses avec de nombreux paradis fiscaux, la redevance payée vers ces pays ne fait donc pas l'objet de prélèvement à la source.

RÉSULTAT

Presque tous les bénéfices réalisés dans le pays de vente sont enregistrés par la filiale B, qui réside dans un paradis fiscal.

Source : OCDE, Rapport du Sénat

L'harmonisation des règles fiscales au niveau européen empêcherait la mise en place de conventions fiscales avec les paradis fiscaux, mais il existe de nombreux autres mécanismes pour lesquels elle ne suffirait pas. Les priorités des écologistes sont:

- Imposer aux multinationales de révéler leurs comptes pays par pays de manière publique
- Réguler les **prix de transferts** intra-firmes en imposant qu'ils soient attachés à l'activité économique
- Contrôler les flux financiers intra-firmes et les déductions d'impôts qui en découlent
- Renforcer les conventions d'échange automatique d'informations entre pays
- Engager le dialogue au sein de l'Union Européenne sur la **taxation unitaire**

En faisant l'hypothèse que ces mesures permettraient de réduire le montant de l'évasion d'un tiers, **les gains pour l'Etat seraient de 10 milliards d'euros par an**. Nous estimons aussi que les moyens devront être renforcés pour le contrôle à hauteur de 500 millions d'euros.

Proposition alternative :
Au lieu de calculer l'**impôt sur les sociétés** sur une assiette comprenant le bénéfice réalisé en France, **faire porter l'IS sur le taux de bénéfice consolidé du groupe rapporté au chiffre d'affaire de la filiale française** rendrait l'utilisation de filières dans les paradis fiscaux inopérante

Recettes	+ 10 Mds €
Dépenses	- 0,50 Mds €

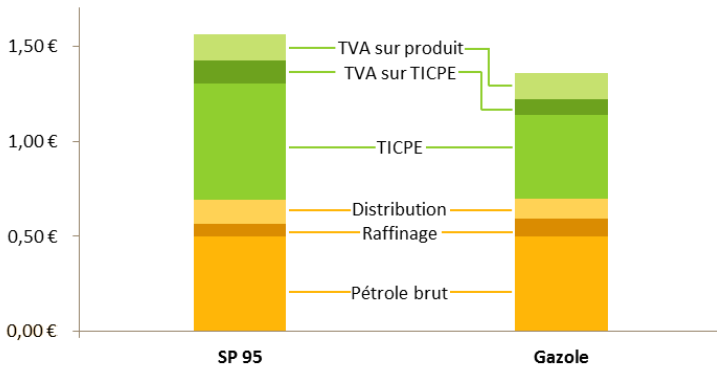
Bilan de la mesure + 9,50 Mds €

Au minimum, taxer le diesel comme l'essence



Le diesel bénéficie d'une fiscalité plus avantageuse que l'essence en France. Il est temps de mettre fin à cet avantage pour des raisons budgétaires mais aussi de santé publique. Les particules fines émises par les moteurs diesel seraient responsables de la mort de près de 42 000 personnes chaque année en France.

Fiscalité de l'essence et du diesel par litre (avril 2013)



Source : DGEC, Ufip

Taxes → SP 95 : **56 %**
→ Gazole : **49 %**

Coûts de production et distribution

Consommateurs et professionnels sont fortement incités à polluer. Par exemple, les véhicules de société taxis peuvent récupérer la TVA sur leurs dépenses en diesel, mais pas en essence.

La Cour des comptes a estimé que cette moindre taxation coûte **6,9 milliards d'euros par an** à l'Etat. Les écologistes proposent d'aligner les deux fiscalités pour limiter l'impact néfaste du diesel

Recettes + 6,90 Mds €
Dépenses - 0 €

Bilan de la mesure + 6,90 Mds €

Mettre fin aux avantages fiscaux de l'aviation



L'avion est aujourd'hui le **moyen de transport le plus polluant**. Le bilan carbone d'un passager en avion est dix fois plus élevé que celui d'un voyageur prenant le train. Pourtant, le transport aérien bénéficie d'une fiscalité avantageuse. Le kérosène est en effet **totallement exempté** aussi bien de la **taxe de consommation sur les produits énergétique (TICPE)** que de la **TVA**.

100 km en :

Avion

Voiture

Moto

Train

C'est :



La défiscalisation du kérosène coûte **1,3 milliard d'euros par an** à l'Etat pour les vols intérieurs. Les écologistes souhaitent mettre fin à cet avantage injustifié.

Le produit de cette taxation serait entièrement reversé à l'Union européenne, pour renforcer le budget communautaire.

Recettes + 1,30 Mds €
Dépenses - 1,30 Mds €

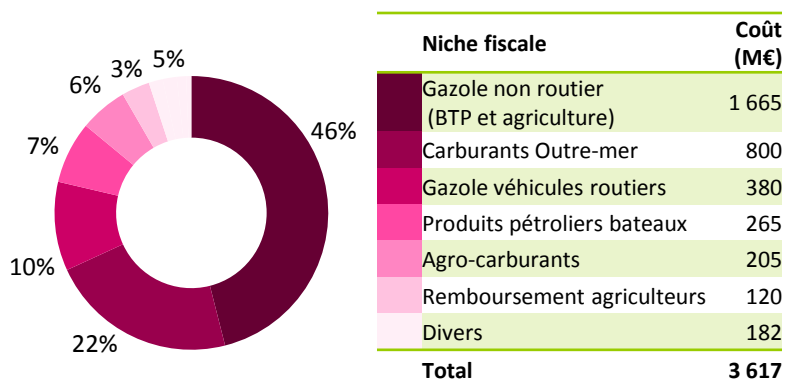
Bilan de la mesure + 0 €

Supprimer les autres niches énergétiques anti-écologiques



Les incitations fiscales aux comportements polluants sont encore nombreuses en France. Si certaines d'entre elles poursuivent un but louable comme la lutte contre la vie chère en Outre-mer, le soutien à la **consommation de produits pétroliers** constitue le pire moyen pour y parvenir.

Exonérations et taux réduits de taxes énergétiques en 2014 (millions d'euros)



Source : PLF 2014

Il est urgent de **supprimer ces subventions à la pollution** et de compenser une part d'entre elles par des **mécanismes alternatifs**.

Les exploitants agricoles en difficulté recevraient ainsi une aide spécifique pour compenser leur perte de revenu, pour un montant de 800 millions d'euros.

L'ensemble de la somme économisée sur la niche concernant l'outre-mer serait investie dans les **transports publics pour les territoires ultramarins**.

Recettes + 3,60 Mds €
Dépenses - 1,60 Mds €

Bilan de la mesure + 2 Mds €

Instaurer l'éco-modulation de la TVA



Les prix actuels ne reflètent pas les **coûts environnementaux et sanitaires** associés à nos modes de consommation. Pour favoriser des comportements éco-responsables, nous souhaitons lier les **taux de TVA** de certains produits à leur **impact environnemental**.

Par exemple, l'utilisation massive de produits chimiques et l'élevage intensif dans l'agriculture conventionnelle ont **des effets environnementaux désastreux**.

Nous désirons donc appliquer le **taux de TVA préférentiel à 2,1%** aux produits issus de **l'agriculture biologique** qui a largement démontré sa haute performance environnementale. Compte tenu du chiffre d'affaires de la filière bio, cette mesure coûterait environ 150 millions d'euros par an.

Elle serait compensée à court terme par la hausse du niveau de TVA pour certains aliments destinés au bétail, dont l'utilisation excessive est une autre aberration écologique.

Coûts annuels liés à la pollution de l'eau par les activités agricoles (valeurs en millions d'€)

	Estimation basse	Estimation haute
Dépenses augmentant la facture d'eau	640	1 140
Dépenses pour les ménages des localités polluées	365	385
Impacts dus à l'eutrophisation	100	150
Dépenses annuelles entraînées par les pollutions diffuses agricoles	1 105	1 675

Source : Commissariat Général au Développement Durable

Recettes + 0,15 Mds €
Dépenses - 0,15 Mds €

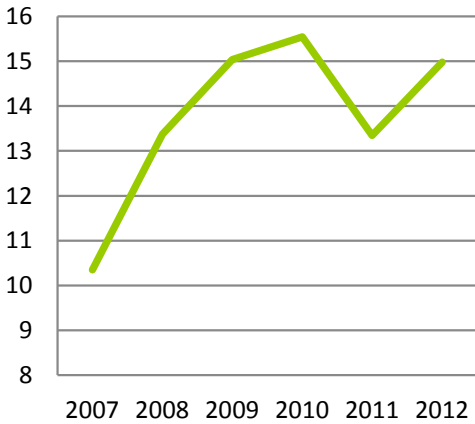
Bilan de la mesure + 0 €

Conditionner les aides publiques aux entreprises



Les aides publiques françaises se montaient à **15 milliards d'euros en 2012**. Ces aides, ainsi que les crédits d'impôts et autres mécanismes de soutien sont vitaux pour certains secteurs et territoires en difficulté. Cependant, les entreprises auxquelles l'Etat apporte son soutien se doivent d'être exemplaires en matière de performance environnementale et de justice sociale.

Montant des aides (hors-crise) accordées aux entreprises en France (Mds €)



Source : Commission Européenne

Les écologistes proposent donc d'instaurer **la conditionnalité pour toutes les aides et crédits d'impôts** dont bénéficient les entreprises installées en France. Ces conditions seraient les suivantes :

- **seuil minimum de parité homme/femme** siégeant dans les conseils d'administration et les postes clés, qui sera progressivement remonté jusqu'à 50%,
- **transparence financière**, en accordant les aides uniquement aux entreprises qui auront publié leurs schémas d'optimisation fiscale, leurs politiques de hauts salaires et d'utilisation des dividendes,
- **réduction de l'impact sur l'environnement** pour pouvoir bénéficier des aides à l'agriculture, aux transports ou à la pêche.

Le but de cette mesure n'étant pas de réduire le soutien à nos entreprises, les gains pour l'Etat seront reversés acteurs les plus vertueux.

Bilan de la mesure

+ 0 €

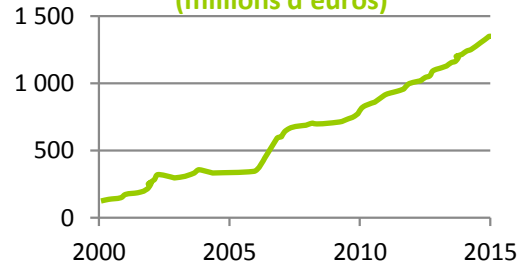
Soutenir les éco-organismes



Les éco-organismes sont chargés de la collecte et du recyclage des déchets et sont financés par les producteurs du secteur concerné. Ces **éco-organismes permettent d'appliquer le principe pollueur-payeur** et les écologistes sont favorables à l'extension de ce dispositif à toutes les branches productrices de déchets.

Cependant, alors qu'il en existe aujourd'hui une vingtaine, **la diversité de leurs statuts et méthodes pose problème**. Elle est source de complexité pour les collectivités locales et les entreprises, dont nombre aimeraient pouvoir s'adresser à un guichet unique en matière de collecte de déchet. Un rapport de l'Assemblée Nationale considérait également leur communication « dispersée et peu lisible », du fait de ce manque de coordination.

Chiffre d'affaire des éco-organismes réglementés en France (millions d'euros)



Source : ADEME

valeurs estimées après 2012

Le même rapport de l'Assemblée Nationale fait **plusieurs recommandations que les écologistes soutiennent** : Augmentation progressive de la taxe sur l'incinération et la mise en décharge, pilotage par une instance unique et une modulation des éco-contributions en fonction de la qualité environnementale de la conception. Cette dernière mesure pourrait être un facteur de compétitivité pour nos entreprises nationales plus soucieuses de créer des produits et des emballages aisément recyclables.

Bilan de la mesure

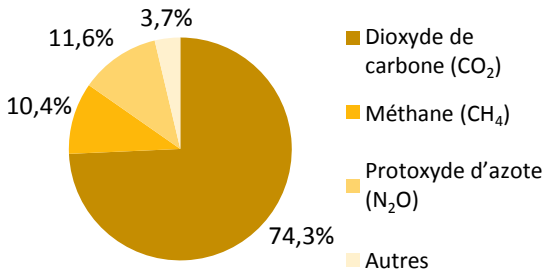
+ 0 €

Approfondir et équilibrer la fiscalité carbone



Comme l'OCDE l'a souligné récemment dans son rapport *Prix effectifs du carbone*, **les taxes sur le carbone font partie des méthodes les plus efficaces** et les moins coûteuses pour réduire la consommation en carbone de nos sociétés et préparer l'avenir.

Contribution au réchauffement global par gaz en France (2012)



Source : CITEPA

Les écologistes ont salué l'inclusion d'une contribution climat énergie dans le projet de loi de finances. Ce dispositif doit être un **véritable vecteur de transition écologique et pas une simple variable d'ajustement budgétaire**.

Pour cela, il est important que les gains pour l'Etat soient intégralement reversés aux ménages, notamment sous forme d'aide aux investissements de rénovation thermique, au lieu d'être utilisés pour financer le **Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi**. Une attention particulière doit être apportée aux mesures de compensation pour les ménages les plus défavorisés.

La question centrale est celle du **prix de la tonne de CO₂**. Il atteindra 22 euros en 2016. Dans notre proposition, avec un prix de 36 euros la tonne de CO₂ dès 2017, les recettes pour la transition énergétique atteindraient 9 milliards d'euros. Les entreprises qui sont soumises aux quotas européens ne doivent pas être exemptées de la taxe mais elles pourront déduire la valeur des quotas du montant à régler. Une augmentation progressive et continue est nécessaire pour atteindre 100 euros la tonne en 2030 et respecter les engagements de la France en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Recettes + 9 Mds €
Dépenses - 9 Mds €

Bilan de la mesure + 0 €

Créer une taxe sur le combustible nucléaire



Les producteurs d'énergie nucléaire font payer aux citoyens de nombreux coûts non inclus dans leur prix de vente. Ainsi, les **conséquences d'un accident majeur (comme Fukushima) sont évaluées à 450 milliards d'euros et seraient supportées entièrement par la collectivité**.

De même, le **projet CIGEO** qui vise à stocker en profondeur les déchets radioactifs les plus dangereux (représentant 99,9% de la radioactivité totale des déchets en France) soulève de nombreuses questions. La période radioactive de ces déchets qui dépasse largement l'échelle humaine, engendre des frais et des risques à toutes les générations futures.

Volumes actuels et prévus des déchets destinés à CIGEO (m³)

Catégorie	Part de la radioactivité	Volume 2010	Prévisions 2020	Prévisions 2030
Haute activité	96%	2 700	4 000	5 300
Moyenne activité - Vie longue	4%	40 000	45 000	49 000

Source : ANDRA

Pour compenser le risque et les coûts imposés à la collectivité par l'industrie nucléaire, nous proposons la **création d'une contribution nucléaire sur le combustible**. Avec un taux de 145 euros par gramme, tel que pratiqué en Allemagne, cette contribution devrait rapporter à l'Etat près de 7 milliards d'euros par an. Ces recettes seraient entièrement consacrées au fonds de transition énergétique qui financera plusieurs dispositifs d'aide à l'investissement en matière d'efficacité énergétique.

Recettes + 7 Mds €
Dépenses - 7 Mds €

Bilan de la mesure + 0 €

Rétablir et décentraliser la taxe poids lourds ou « pollutaxe »



Les poids lourds dégradent bien plus les routes et l'air que les véhicules particuliers. **Il est légitime que les acteurs du fret routier assument leurs responsabilités et payent pour les dommages qu'ils causent par le biais d'une taxe.** Cette taxe a été mise en place dans une version *a minima*, puis suspendue en octobre 2014.

Ecotaxe : chronologie d'un renoncement

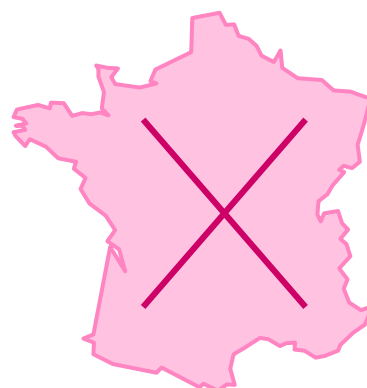
Version « écotaxe »



Version « péage de transit »



Suspension *sine die*



20 octobre 2011

Signature du contrat avec Ecomouv'

Fin octobre 2013

Manifestations des « bonnets rouges »

9 octobre 2014

Suspension de l'écotaxe

15 mai 2012

Election de François Hollande

2 avril 2014

Nomination de Ségolène Royal au ministère de l'Ecologie

A la suite des manifestations des « bonnets rouges », le gouvernement décide de mettre en place une version réduite de l'écotaxe qui limite les routes concernées de 15 000 km à 4 000 km. Quelques mois plus tard, Ségolène Royal décide de suspendre purement et simplement le dispositif.

Il est vrai que la version initiale comportait un écueil majeur : le contrat signé avec le consortium Ecomouv', auquel l'Etat a délégué le perception de l'écotaxe. Ce partenariat public-privé unique en son genre accordait des avantages injustifiés au prestataire : perception de l'impôt (du jamais vu depuis les fermiers généraux), rentabilité du capital de 15,5% et indemnités de retard plafonnées à un montant assez faible. Si cette situation posait problème, **la résiliation du contrat coutera environ 800 millions d'euros d'indemnités à l'Etat.**

Les écologistes étaient et sont toujours favorables au principe du **pollueur payeur**. Ils se prononcent pour le **rétablissement de l'écotaxe** et l'octroi aux régions – qui seront responsables de l'entretien des routes à l'issue de la réforme territoriale - du droit d'aménager la taxe. Ils sont également favorables à un **renforcement de la modulation des taux en fonction des normes d'émissions** et à l'instauration d'une franchise mensuelle de 400 km, comme proposé par la mission d'information de l'Assemblée Nationale.

Cette taxe donnerait aux régions les moyens de financer les projets d'infrastructure. Elle devrait permettre de récupérer 700 millions d'euros pour l'AFITF (Agence nationale de financement des infrastructures de transports) et 160 millions d'euros aux collectivités qui financeront notamment 122 projets de transports collectifs locaux répartis sur 78 collectivités territoriales et concernent 14 millions d'habitants.

Recettes	+ 0,86 Mds €
Dépenses	- 0,86 Mds €

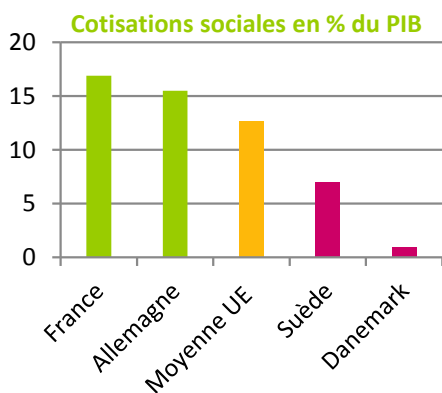
Bilan de la mesure

+ 0 €

Financer la protection sociale en taxant la consommation ?



Notre système de financement de la sécurité sociale -basé en majorité sur les cotisations- a été développé à une époque où le travail salarié était la norme. Il fut élargi une première fois pour prendre en compte tous les types de revenus avec la création de la **CSG**, mais il repose toujours majoritairement sur les cotisations sociales.



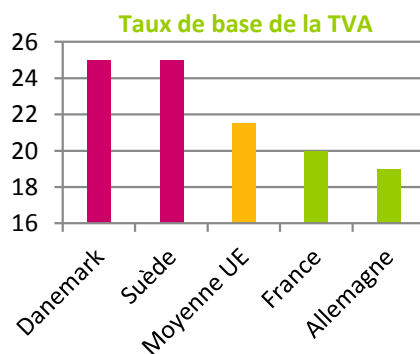
Source : Commission Européenne

En 2011, la France était au premier rang des pays de l'Union en termes de cotisations sociales rapportées au PIB. Le niveau de ces charges renchérit les produits fabriqués en France et avantage les entreprises employant peu, le capital étant proportionnellement moins taxé que le travail.

Par ailleurs, l'**incidence fiscale de la majorité des cotisations repose en France sur les salariés**. En effet, la répartition de la **valeur ajoutée** entre travail et capital est restée relativement stable entre 1950 et 2005 alors que les charges patronales sont passées de 27% à 41% sur la même période. L'augmentation du coût des charges a donc entraîné une baisse des salaires nets.

Les pays scandinaves taxent bien plus la consommation que la France, notamment le Danemark qui dans les années 80 a décidé d'augmenter de 3 points son niveau de **TVA** en contrepartie d'une quasi-suppression des charges sociales.

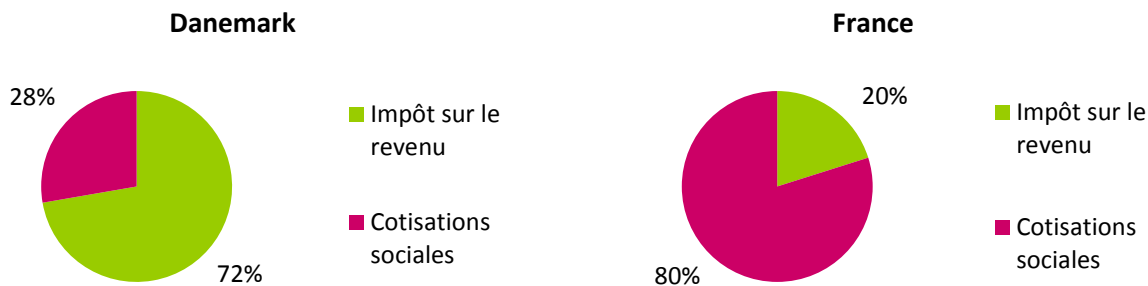
Cela a été considéré comme socialement acceptable car l'**impôt sur le revenu** et les **minima sociaux** permettent au Danemark de figurer parmi les pays les plus performants en termes de réduction des inégalités par la fiscalité comme indiqué dans le rapport *Growing Unequal ?* de l'OCDE.



Source : Commission Européenne

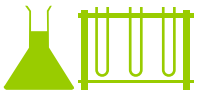
Dans un contexte où les risques d'inflation sont faibles, la **possibilité d'un transfert progressif des cotisations sociales vers une taxation de la valeur ajoutée mérite un vrai débat**. Cibler la consommation réduit les différences de taxation entre produits importés et produits locaux. Cependant, cette mesure ne pourrait se faire qu'avec la réforme de l'impôt sur le revenu et l'instauration du revenu minimum d'existence, qui permettront d'en garantir la justice sociale.

Répartition de la fiscalité sur le travail en France et au Danemark



Source : OCDE

Maîtriser et mieux cibler le Crédit d'impôt recherche



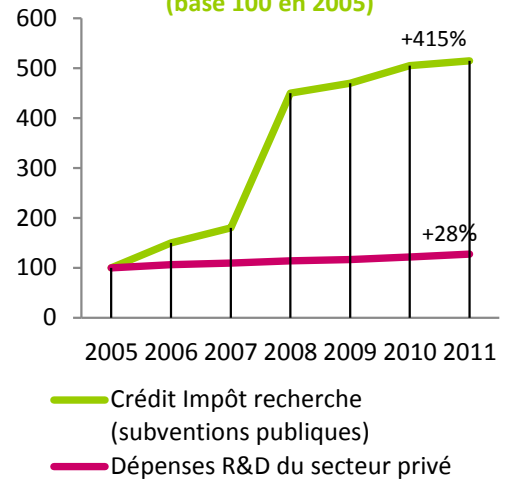
Le **Crédit d'impôt recherche (CIR)** est le mécanisme de réduction d'impôt pour la R&D le plus **généreux au monde** selon l'OCDE. En 2014, il devrait atteindre 5,8 Milliards d'euros. La Cour des comptes a récemment appelé à mieux maîtriser cette niche qui est devenu un des **outils principaux de l'optimisation fiscale en France**.

Pour supprimer les effets d'aubaine et l'utilisation du CIR dans le cadre d'une planification fiscale abusive, les écologistes proposent:

- Le **plafonnement du CIR** - dont le montant sera mesuré pour l'ensemble d'un groupe - à hauteur de 100 millions d'euros,
- le **passage à un taux global de 20 %** pour les grandes entreprises,
- l'interdiction de cumuler **CICE** et CIR sur la même assiette.
- Le versement du CIR **aux sous-traitants et non aux donneurs d'ordres**.

Les économies réalisées ainsi devront être utilisées pour les universités, dont un nombre croissant est en grande difficulté financière et certaines en situation de faillite. **Pour réorienter les effets de la niche vers l'innovation des PME et la transition écologique**, le taux sera porté à 40% dans ces deux cas de figure.

Accroissements relatifs du coût du CIR et des dépenses de R&D (base 100 en 2005)



Source : Cour des comptes et INSEE

Bilan de la mesure

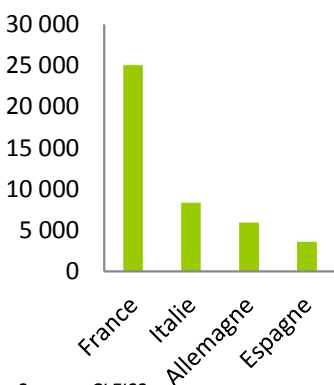
+ 0 €

Abaissier le plafond des retraites complémentaires



Les cadres bénéficient en moyenne de **3,3 années supplémentaires de retraite par rapport à un ouvrier** du fait de leur meilleure espérance de vie. La France ayant fait le choix d'un système par répartition, les retraites sont donc calculées en fonction de l'espérance de vie de l'ensemble de la population. Ainsi, **les salariés les plus avantageés reçoivent plus en pensions qu'ils ne cotisent**.

Plafond de salaire mensuel pour les cotisations vieillesse



Source : CLEISS

Un moyen d'y remédier serait d'**abaisser le plafond de cotisation des retraites complémentaires**. Il se situe aujourd'hui à 300 384 euros par an, le plus haut d'Europe. Le réduire impliquerait des retraites moindres pour les hauts revenus, mais aussi des cotisations moins élevées.

Cette mesure aurait l'avantage de réduire le coût pour l'AGIRC (Association générale des institutions de retraite des cadres) des retraites des plus aisées.

L'objectif est de moduler le plafond afin de résorber le déficit de l'AGIRC (3,2 milliards d'euros aujourd'hui) sans apport extérieur.

Recettes + 3,20 Mds €
Dépenses - 0 €

Bilan de la mesure

+ 3,20 Mds €

Actif incorporel	Les actifs incorporels sont à la fois immatériels et non-monétaires. Ce sont les brevets, frais d'établissement, fonds de commerce, licences, marques...
CICE	Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi permet à toutes les entreprises de déduire une part des salaires versés en dessous de 2,5 SMIC de l'impôt sur les sociétés. Cette part était de 4% en 2013 puis 6% en 2014. Son coût pour l'Etat à partir de 2014 sera de 20 milliards d'euros.
CIR	Le Crédit d'impôt recherche est une réduction d'IS égale à 30% du volume des dépenses de R&D dans une limite de 100 millions d'euros puis 5% au delà.
Convention fiscale	Traité entre deux pays permettant d'éviter qu'une personne et ou une entreprise réalisant des opérations dans les deux pays ne soit imposée deux fois.
CSG	Créée en 1991, la contribution sociale généralisée (CSG) est un impôt prélevé à la source sur la plupart des revenus des personnes physiques, son taux variant selon le type de revenu et la situation de l'intéressé. La CSG sert à financer une partie des dépenses de Sécurité sociale .
Décile	Si on classe un échantillon de données (salaires, revenus, chiffres d'affaires...), les déciles sont les valeurs qui partagent cet échantillon en dix parties égales. Ainsi le premier décile regroupe 10% des données et le neuvième décile est la valeur au-dessous de laquelle se situent 90% des données.
EBE	L'excédent brut d'exploitation est égal à la valeur ajoutée plus les subventions moins les salaires et les impôts. Selon les choix de financement de l'entreprise, il servira à payer des dividendes, rembourser des emprunts ou bien sera épargné pour financer de futurs investissements.
Incidence fiscale	Analyse de la répartition de la charge de l'impôt entre les différents agents économiques. Elle se fonde sur l'hypothèse que celui qui supporte effectivement le coût de l'impôt est indépendant de celui qui est légalement tenu de le payer, selon les pouvoirs de négociation des différents acteurs.
IR	Créé en 1914, l'Impôt sur le revenu est un impôt direct, progressif et portant sur l'ensemble des revenus des personnes physiques. Il est prélevé en France sur la base d'une déclaration de revenu remplie de manière annuelle, et payée l'année suivante.
IS	Créé en 1948, l'impôt sur les sociétés taxe les bénéfices des entreprises réalisés en France.
ISF	Créé en 1989 pour succéder à l'impôt sur les grandes fortunes (IGF), l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) est un impôt déclaratif et progressif payé par les personnes physiques et les couples détenant un patrimoine net taxable supérieur à un certain seuil d'entrée.
Minimum social	Les minima sociaux visent à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité. Ce sont des prestations sociales non contributives, versées sans contrepartie de cotisations. Le système français de minima sociaux comporte divers dispositifs dont le plus connu est le RSA.
Prix de transferts	Ce sont les prix auxquels différentes entités d'un même groupe transfèrent des biens corporels, des actifs incorporels, ou rendent des services.
Produits dérivés	Instrument financier dont la valeur évolue en fonction du prix d'un autre produit. Par exemple, une compagnie d'aviation peut acheter des dérivés basés sur les cours du kérosène pour s'assurer contre le risque d'une montée des prix du carburant. Ces produits font l'objet d'une large spéculation.
Quotient familial	Le quotient familial consiste à diviser le revenu imposable d'un ménage par un nombre de parts fiscales. Ces parts sont attribuées en fonction du statut des membres du ménage (célibataire, marié, pacsé...) et du nombre de personnes à charge.
Taxation unitaire	Principe d'imposition selon lequel les multinationales sont imposées sur leurs bénéfices globaux, dont les recettes sont réparties en fonction des activités réelles (emploi, chiffre d'affaire)
TICPE	La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques a remplacé la « taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers » (TIPP) en 2011 pour tenir compte des produits énergétiques non pétroliers, comme les agro-carburants.
TVA	La TVA est un impôt sur les produits intégralement supporté par l'acheteur final et collecté par les entreprises qui la reversent à l'Etat.
Valeur ajoutée	La valeur ajoutée est égale au chiffre d'affaire moins les consommations intermédiaires (machines, matières premières, énergie...) La valeur ajoutée est partagée entre la rémunération du travail (les salaires), la rémunération du capital (l'EBE) et le paiement des impôts et taxes.



En réalisant cette plaquette, Jean Desessard a souhaité présenter l'état de réflexion des écologistes pour une fiscalité plus juste, au service de la transition écologique.

Certaines mesures font partie du programme 2012 d'Europe Ecologie Les Verts, d'autres font encore débat au sein du mouvement.

Jean Desessard et son équipe se sont efforcés de chiffrer l'ensemble de ces mesures. Pour une meilleure compréhension de ces propositions et de leurs impact financier, un rapide panorama du système fiscal français est présenté au début du document.